2021

Communauté de communes
Serre-Ponçon
Val d'Avance
Riche de Natures

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION & DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

AVANÇON I LA BÂTIE-NEUVE I LA BÂTIE-VIEILLE I BRÉZIERS I ESPINASSES I MONTGARDIN
PIÉGUT I RAMBAUD I REMOLLON I LA ROCHETTE I ROCHEBRUNE I ROUSSET
SAINT-ETIENNE-LE-LAUS I THÉUS I VALSERRES I VENTEROL

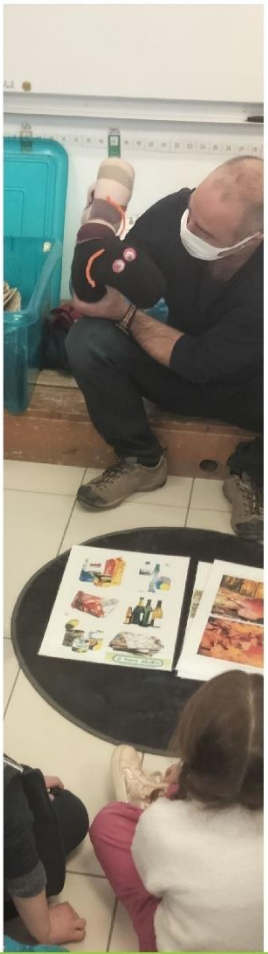

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance
33, rue de la Lauzière 05 230 La Bâtie-Neuve
04 92 50 20 50 / secretariat@ccspva.com
www.serre-ponconvaldavance.com

Table des matières

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi 5

1.1/ Présentation du périmètre 5

1.2/ Vision globale de l'organisation du service 6

1.3/ Déchets pris en charge par le service 6

CHAPITRE 2> La prévention des déchets 8

2.1/ Indice de réduction des déchets (IRD) 8

2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communication ou de sensibilisation menées sur le territoire) 9

CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation 11

3.1/ Pré-collecte 11

3.2/ Population desservie et taux de variation annuel 11

3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire 12

3.4/ Fréquence des collectes par matériau 13

3.5/ Focus sur les déchèteries 13

3.5.1/ Jours et heures d'ouverture 13

3.5.2/ Fréquentation des déchèteries 14

3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte 14

CHAPITRE 4> La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances 15

4.1/ Déchets non recyclables, collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés) 15

4.2/ Déchets recyclables collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre) 16

4.3/ Déchets collectés en déchèteries 17

4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2021 17

4.3.2 Tonnages collectés et évolution 19

4.4/ Déchets organiques 30

4.5/ Les performances de collecte (ratios) 33

4.5.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) 33

4.5.2/ Sur la collecte sélective 34

4.5.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries 35

CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets 36

5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations 36

5.2/ Bilan du traitement des déchets 38
5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2021) 38
5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage 39
5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri 40
5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre 41
CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire 43
CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance 43
7.1/ Description des moyens d'information et de communication 43
7.2/ Suivi des réclamations 43
CHAPITRE 8> Modalites d'exploitation du service public de gestion des déchets 45
8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets 45
8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 46
CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement 46
9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service 46
9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (à partir de 2018) *Source = matrice des coûts* 47
9.3/ Le financement du service public 47
CHAPITRE 10> Structure du coût 50
10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus *(source Matrice Ademe matrice agrégée en €)* 50
10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes) hors REOM 53
10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement 54
CHAPITRE 11> Coût des differents flux de déchets 55
11.1/ Coût des différents flux 55
11.2/ Couverture des charges par les produits par flux 56
CHAPITRE 12> Evolution des coûts 57
CHAPITRE 13> INVESTISSEMENTS 2021 57
ANNEXES 59

PARTIE 1
LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi

1.1/ Présentation du périmètre

La CCSPVA a été créée le 1er janvier 2017 par fusion de deux anciennes communautés de communes (et retrait d'une commune). 2017 constitue donc sa 1ère année de fonctionnement.
La CCSPVA se situe au sud du département des Hautes-Alpes et rassemble 16 communes, dont 2 communes du département voisin des Alpes de Haute-Provence. Sa population est de 7 620 habitants (population municipale 2018) pour une superficie de 243 km ², soit une densité de 30.86 hab/km².

La géographie de la CCSPVA s'articule autour de deux vallées : la vallée de l'Avance et la Vallée de la Durance, abritant chacune un pôle principal : La Bâtie-Neuve sur l'Avance (2487 habitants), intégrée à l'aire urbaine de Gap, et Espinasses (728 habitants) sur la Durance.

1.2/ Vision globale de l'organisation du service

Le service public de gestion des déchets s'organise autour de 3 pôles :

- Le pôle Ordures Ménagères (ou Déchets Ménagers Assimilés). L'exutoire (enfouissement) est l'ISDI du Beynon sur la commune de Ventavon
- Le pôle Collecte Sélective (Tri-flux Emballages-Papiers-Verre) : les matériaux concernés sont rassemblés au centre de tri du Beynon à Ventavon, avant d'être expédiés vers le centre de tri de Manosque (Emballages) ou directement vers le recycleur (Papiers et Verre)

La régie de « prévention, gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés » de la CCSPVA fonctionne depuis le 1er janvier 2021et assure désormais la collecte de l'ensemble des flux sur son territoire : déchets recyclables (Emballages, Verre, Papier), déchets non recyclables/ cartons.

- Le pôle déchèteries : deux déchèteries sur la CCSPVA, une sur la commune d'Avançon, une sur la commune de Théus. La gestion s'effectue en régie directe pour le haut de quai et en prestation de service pour le bas de quai.

1.3/ Déchets pris en charge par le service

Le service prend en charge l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA). Ceux-ci sont produits par les ménages et les activités économiques, et collectés par le service public d'élimination des déchets et sont compris dans les déchets municipaux :

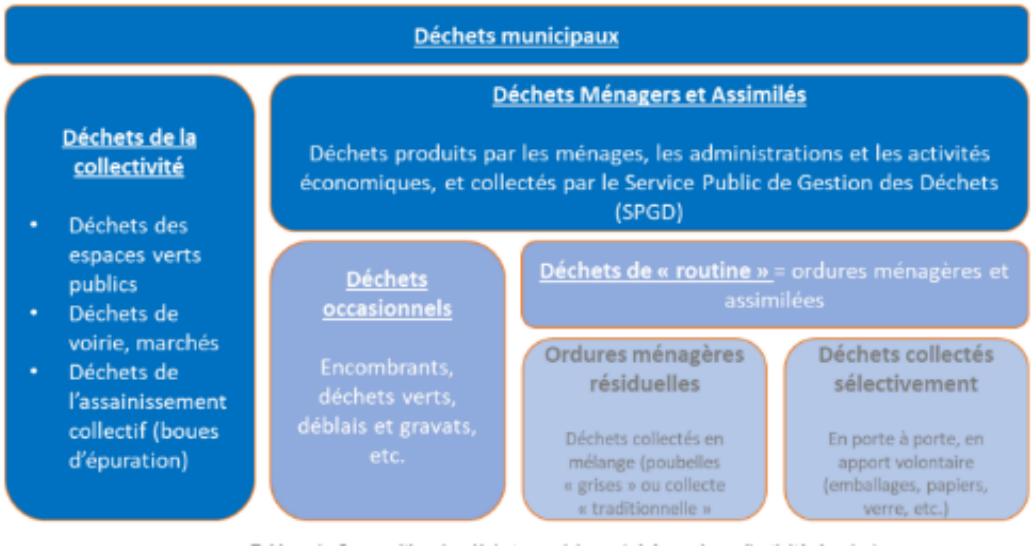

Les déchets pris en charge sont :

Les déchets non recyclables (ou déchets ménagers (Ordures Ménagères produites par les particuliers**) et Assimilés** (ce sont les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites). Ce sont les déchets des entreprises, commerçants, artisans, et les déchets du secteur tertiaire.

Les matériaux issus de la collecte sélective en apport volontaire : Emballages, Papiers, Verre et Cartons

Les matériaux récupérés en déchèteries

Les déchèteries acceptent les déchets des particuliers et des professionnels résidant sur le territoire de la CCSPVA, ainsi que ceux des communes de Chorges et Bellaffaire (convention).

Les dépôts sont illimités et gratuits pour les particuliers et tous les professionnels hormis les « artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement » qui disposent depuis le 1er avril 2021 d'un badge d'accès, intégrant selon l'effectif de l'entreprise, entre 10 et 30 dépôts/ an en déchèterie.

Les professionnels extérieurs au territoire (siège social) peuvent effectuer certains dépôts payants.

Faits marquants en 2021 :

- Janvier 2021 : démarrage de la collecte en régie des déchets recyclables
- Février 2021 : démarrage de la collecte en régie des déchets non recyclables
- Janvier 2021 : démarrage du programme LIFE (gestion des biodéchets) pour 3 ans
- Acquisition d'un manuscopique dans le cadre de ce programme
- 1er avril 2021 : démarrage du contrôle d'accès en déchèteries pour les artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement.
- Changement des horaires d'ouverture des déchèteries (abandon horaires été/hiver, uniformisation, fermeture le mercredi pour Avançon)

CHAPITRE 2> La prévention des déchets

2.1/ Indice de réduction des déchets (IRD)

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

	2010	2017	2018	2019	2020	**2021**
Tonnage OM	1909	1710	1734	1420.68	1483.85	**1512.25**
IRD		89.57	90.83	74.42	77.73	**79.2**

(2010 CCVA 9 communes 6870 habitants/ 2475 habitants sur Chorges/ 2000t d'OM collectées)

2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communication ou de sensibilisation menées sur le territoire)

En 2021, les actions de sensibilisation et communication se sont concentrées sur le thème du compostage et des biodéchets puisque la CCSPVA a lancé le 1er janvier 2021 et pour 3 ans, son programme de gestion des déchets organiques soutenu par l'Europe, la Région et l'Ademe (programme LIFE IP SMART WASTE). La chargée de mission dédiée a également pris ses fonctions le 01/01/2021 à mi-temps pour 3 ans pour suivre et animer ce programme.

- 18 animations scolaires dans 18 classes de la CCSPVA (Automne 2021- printemps 2022), portant sur le compostage, le gaspillage alimentaire, les biodéchets ainsi qu'un atelier « bombes de graines ».

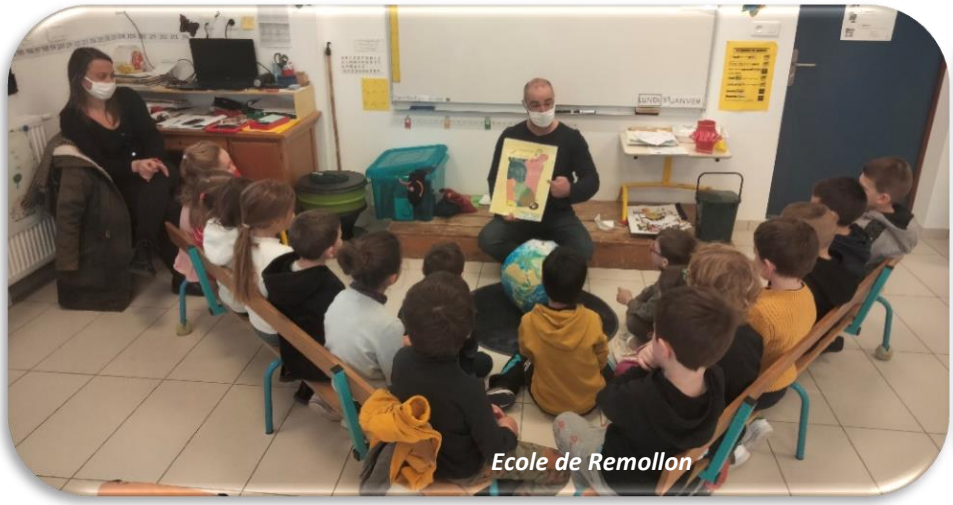

Ecole de Remollon

- Formation de guides composteur : à l'initiative de la CCSPVA et avec le soutien financier de la Région, 3 journées ont été organisés début 2021 pour former des guides composteurs. Accompagnés par la coopérative Gens Des Hauts, une douzaine de guides répartis sur tout le territoire possèdent désormais les compétences concernées et constituent un vrai réseau de proximité pour le développement du compostage.

- Mai 2021 : participation à la foire aux plants d'Espinasses avec un stand d'initiation au compostage

- Automne 2021 : organisation de rencontres habitants-composteurs

Tout au long de l'année : lancement de sites de compostages partagé et animations auprès de différents publics

Site de compostage partagé « les Platanes »

Ecole de Rambaud

Toute l'année : relance du programme de distribution des composteurs individuels à tarif attractif

CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation

3.1/ Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Les équipements de pré-collecte en place sur la CCSPVA :

Flux	**Type de contenant**	**Nombre de contenants répartis sur les 16 communes**
Ordures ménagères	Colonnes aériennes 5 m³	115
	Colonnes semi-enterrées 5 m³	
Tri sélectif (3 flux)	Colonnes semi-enterrées 5 m³	226
	Colonnes aériennes 4 et 5 m³	
Cartons	Colonnes aériennes 5 m³ (4 m ³)	31
Déchèteries	Bennes	7 bennes à quai à Avançon 6 bennes à quai à Théus
	Contenants	Selon les flux
Biodéchets*	Composteurs individuels	160 composteurs vendus en 2021 (54 en 2020)

3.2/ Population desservie et taux de variation annuel

(populations légales 2018 entrées en vigueur le 1er janvier 2021)

Code	**Libellé**	**Population légale 2018 (= population municipale)**
04150	Piégut	194
04234	Venterol	234
05011	Avançon	411
05017	La Bâtie-Neuve	2544
05018	La Bâtie-Vieille	333
05022	Bréziers	234
05050	Espinasses	808
05084	Montgardin	460
05113	Rambaud	376
05115	Remollon	447
05121	Rochebrune	173

05124	La Rochette	470
05127	Rousset	182
05140	Saint-Étienne-le-Laus	280
05171	Théus	207
05176	Valserres	267
Total CCSPVA		7620

Flux	Population desservie
Déchets non recyclables (OMR)	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 620 habitants
Tri sélectif (3 flux)	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 620 habitants
Déchèteries	Avançon : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Chorges (3 055 habitants) soit au total 10 675 habitants
	Théus : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Bellaffaire (140 habitants) soit au total 7 760
Composteurs individuels	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 620 habitants

Convention pour l'accès de la commune de Chorges à la déchèterie d'Avançon conclue le 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans, renouvelée pour la même durée, soit jusqu'au 31/12/2024
Convention pour l'accès de la commune de Bellaffaire à la déchèterie de Théus conclue le 1er janvier 2018 pour 1 an, reconductible par reconduction expresse 2 fois soit jusqu'au 31/12/2020, puis renouvelée.

3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Flux de déchets en Apport Volontaire	Nombre et type de contenants disponibles	Tonnage collecté en 2021
Déchets non recyclables	115 colonnes aériennes et semi-enterrées	1512 t
Emballages	109 colonnes aériennes et semi-enterrées	272 t
Papiers	55 colonnes aériennes et SE	165 t
Verre	62 colonnes aériennes et SE	280 t
Cartons	31 colonnes aériennes	55 t
Biodéchets	13 sites de compostage partagé	

Les flux apportés dans les deux déchèteries de la CCSPVA sont collectés soit en bennes soit dans des contenants appropriés au flux collecté.

3.4/ Fréquence des collectes par matériau

Fréquence de collecte	Communes concernées
DECHETS NON RECYCLABLES	
Une fois par semaine toute l'année / 4 tournées par semaine	Avançon/ Bréziers/ La Bâtie Vieille/La Rochette/ Montgardin/ Piégut/ Rambaud/ Rochebrune/ Rousset/ Saint Etienne Le Laus/ Théus/ Valserres Venterol
Deux fois par semaine toute l'année/ 4 tournées par semaine	La Bâtie-Neuve/ Espinasses/ Remollon
Deux à trois fois par semaine en période estivale/ 1 tournée supplémentaire en été	Les points touristiques : campings, belvédère, plages, sanctuaire
EMBALLAGES	
Une fois par semaine toute l'année sur les 16 communes/ 3 tournées par semaine	
PAPIERS et VERRE	
Une fois tous les 15 jours	Avançon/ La Bâtie-Neuve/ La Bâtie Vieille/ La Rochette/ Montgardin/ Rambaud/ Saint Etienne Le Laus/ Valserres
Une fois par mois	Bréziers/ Espinasses/ Piégut/ Remollon/ Rochebrune Rousset/ Théus/ Venterol

3.5/ Focus sur les déchèteries

3.5.1/ Jours et heures d'ouverture

3.5.2/ Fréquentation des déchèteries

Données non disponibles

3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte

Les bacs roulants ont été supprimés sur le dernier trimestre de l'année 2018. La CCSPVA rassemble désormais 102 points de collecte en apport volontaire multi matériaux.
Les tournées de collecte des Ordures Ménagères sont réorganisées depuis cette date afin d'optimiser les remplissages, et de s'adapter aux transferts de flux liés à l'extension des consignes de tri.

La suppression des bacs a permis de :

- maîtriser les coûts de collecte en passant sur un seul type de préhension (collecte par camion grue), en rationalisant les points de collecte et en adaptant les fréquences
- favoriser le geste de tri en associant systématiquement une colonne emballages aux colonnes OM afin d'améliorer les performances de tri, génératrices de recettes pour la CCSPVA

L'objectif était également environnemental : ce changement favorise le recyclage tout en limitant les émissions de CO2 liées aux camions de collecte.

L'année 2021 est l'année du démarrage de la collecte en régie : la CCSPVA s'est dotée des moyens matériels (achat de 2 camions) et humains (recrutement de deux chauffeurs) afin d'assurer en autonomie la collecte de l'ensemble des flux de déchets sur ses 16 communes.

L'objectif était là aussi, de maîtriser les coûts en se libérant d'une prestation privée dont le tarif augmentait significativement à chaque renouvellement de contrat.
Ce passage en régie permet également d'avoir la main sur les tournées et leur organisation, et d'être plus réactifs pour offrir un service de meilleure qualité aux usagers.

CHAPITRE 4> La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances

4.1/ Déchets non recyclables, collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés)

1 512 t d'ordures ménagères ont été collectées en 2021 sur le territoire de la CCSPVA, ce qui représente 198 kg/hab/an (la population prise en compte est la population municipale Insee 2018 soit 7 620 hab).

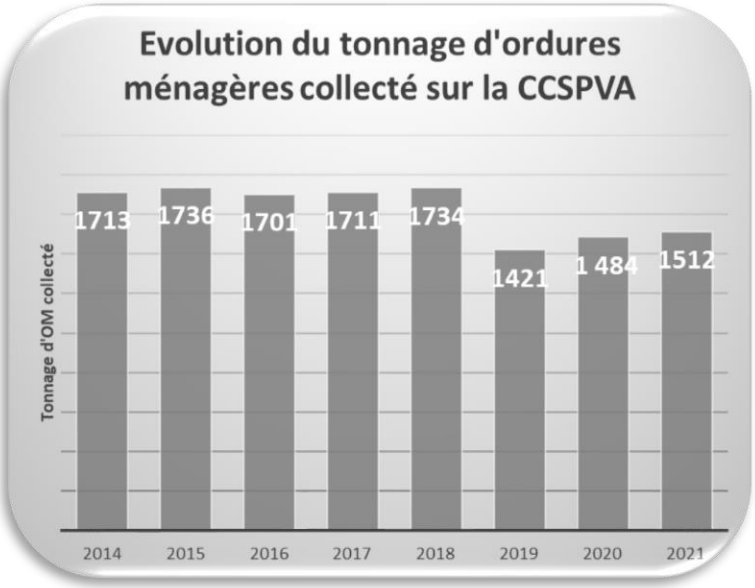

Après une forte diminution en 2019 (- 313 t, soit – 18%), **le tonnage de déchets non recyclables semble se stabiliser depuis 2 ans avec une légère hausse cette année de 2% (+28 t).**

Le nombre de kilos collectés par habitant est en légère augmentation par rapport à 2020 (+2 kg/hab/an).

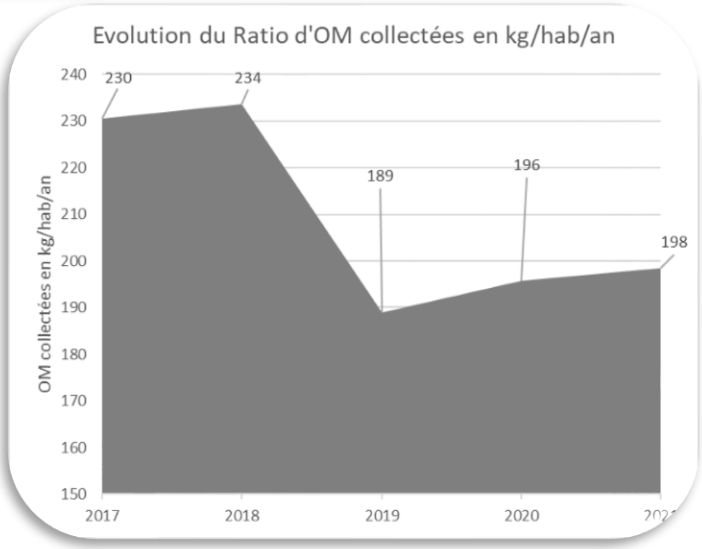

4.2/ Déchets recyclables collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre)

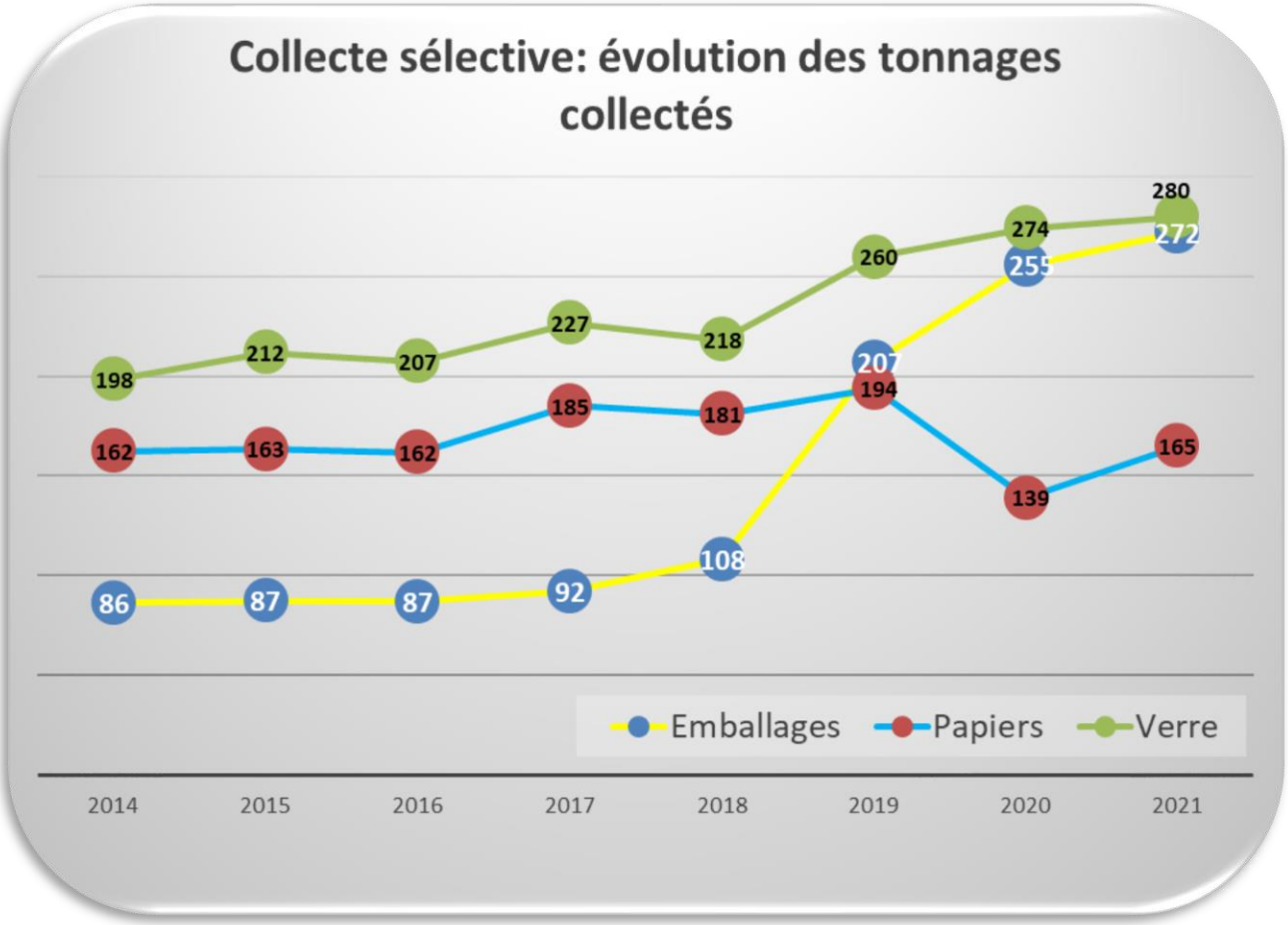

Le tonnage d'emballages collecté progresse encore : 272 tonnes collectées en 2021, soit un ratio de 35.7 kg/hab/an (en progression + 4 kg/hab/an) et **une augmentation globale de 6 %** (16 t de plus collectées par rapport à 2020).

En trois ans (2019-2020-2021), le tonnage d'emballages collectés a été multiplié par 2,5, et le ratio par habitant est passé de 14.5 kg/hab/an, à 35.7 kg/hab/an.

La densification des colonnes EMBallages désormais systématiquement associées aux colonnes OM a favorisé et facilité le geste de tri, jouant un rôle dans cette augmentation des tonnages collectés.

Cette évolution encourageante doit néanmoins être nuancée par un taux de refus en progression depuis l'extension des consignes de tri : celui-ci a augmenté de 10% depuis l'extension des consignes de tri. Sur 2021, le refus représente 76 t sur les 272 t collectées soit un taux de près de 28%.

Le tonnage de verre (280 t) progresse légèrement (+6 t).

Le tonnage de papier repart à la hausse avec 165 t collectées en 2021 (+26 t, + 19%), après une forte baisse en 2020.

Ce résultat est également à nuancer car le flux papier qui était un flux propre et bien trié jusqu'à l'année dernière, connait une forte dégradation, avec un taux de refus qui est passé de 5% à 10%.

Les ratios en kg/hab/an suivent les tendances évoquées ci-dessus.

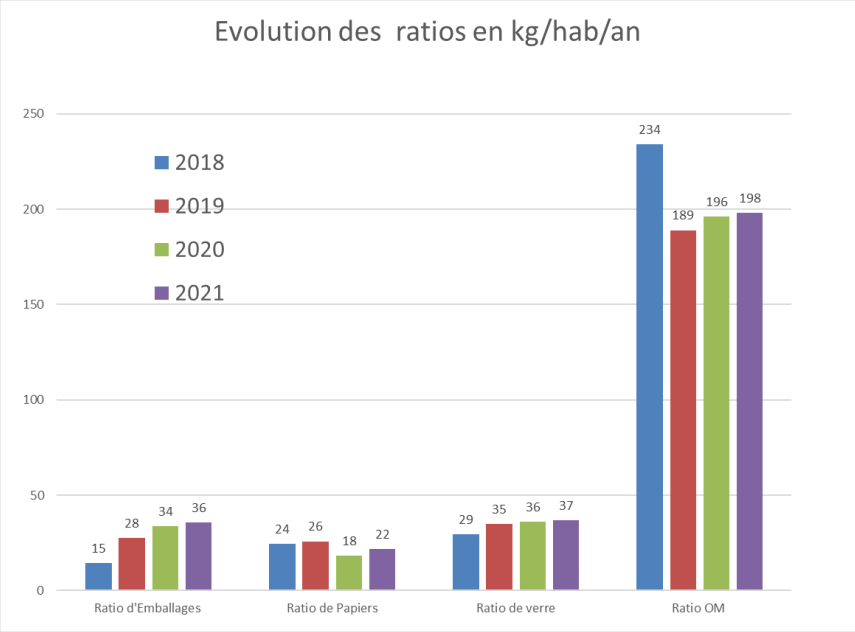

4.3/ Déchets collectés en déchèteries

Rappel : la population concernée par les 2 déchèteries est de 10 815 habitants (intégration des communes de Chorges et Bellaffaire)

4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2021

Type de matériau	Repreneurs	Coût total 2021 TTC (collecte et traitement)	Echéance du contrat
PRESTATIONS PAYANTES			
ENCOMBRANTS	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA	**122 115 €**	**31/12/2021**

Plâtre	GROS ENVIRONNEMENT La Mûre	**14 555 €**	**31/03/2022**
Ferrailles / Batteries	LELIEVRE RECYCLAGE (05310 La Roche de Rame)	**0 €**	**31/12/2023**
Cartons Déchèteries	GROS ENVIRONNEMENT la Mûre	**20 510 €**	**31/12/2023**
Cartons PAV Transport	MATHERON	**4080 €**	**31/12/2023**
Cartons PAV Tri et conditionnement	Véolia	**2188 €**	**31/12/2023**
Déchets dangereux spécifiques HORS ECODDS	SPUR ALPES ENVIRONNEMENT	**35 409 €**	**31/12/2023**
Gravats	SOCIETE ANDRE TRANSPORT (05000 La Rochette)	**9 732 €**	**31/12/2023**
Poussée déchets verts	AMCV (Avançon)/GUIGUES (Théus)	**3 711 €**	**Paiement sur devis**
Broyage des déchets verts et du Bois	04 RECYCLAGES	**23 323 €**	**31/12/2023**
Traitement du broyat de déchets verts et de bois	RECYTEC ENVIRONNEMENT	**49 336 €**	**31/12/2023**
Huile moteur	FAURE	**1 890 €**	**31/12/2023**

PRESTATIONS GRATUITES		
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	SPUR pour ECO DDS	Agrément national
DASRI (déchets médicaux)	DASTRI	Agrément national
MOBILIER	ALPES ASSAINISSEMENT pour ECOMOB	Agrément national
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	ALPES ASSAINISSEMENT pour OCAD3E	Agrément national
Pneus VL	TFM Sud-Est pour Aliapur	Agrément national
Ampoules Néons	RECYLUM-ECOSYSTEM	Agrément national

Cartouches d'encre	COLLECTOR	Convention non retrouvée
Piles	COREPILE	2017, expire 31/12/2021
Textiles	FILS D'ARIANE	10/12/2018, tacite reconduction
Huile Alimentaire	OLEOVIA (dernière année)	Convention non retrouvée
Déchets agricoles (2 campagnes de collecte par an)	ALPES ASSAINISSEMENT pour ADIVALOR	Convention annuelle
Bibelots, matériel en bon état, vélos, electro ménager, livres…	Ressourcerie d 'Embrun (uniquement sur déchèterie d'Avançon)	Convention jusqu'au 31/12/2020

4.3.2 Tonnages collectés et évolution

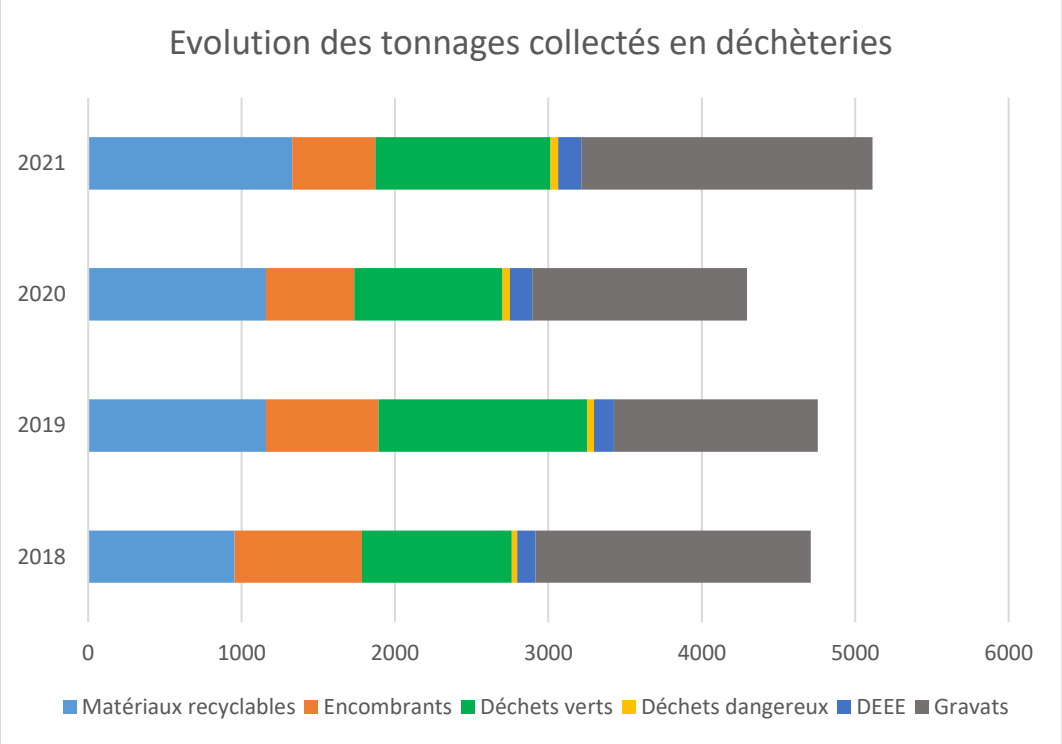

Matériaux recyclables= Bois, plâtre, ferraille, batteries, mobilier,cartons

Les tonnages globaux (principales filières) ramenés en déchèteries sont en progression sur 2021, avec plus de 5000 t traitées (+ 1000 t/2020)

LES FILIERES PAYANTES

Encombrants

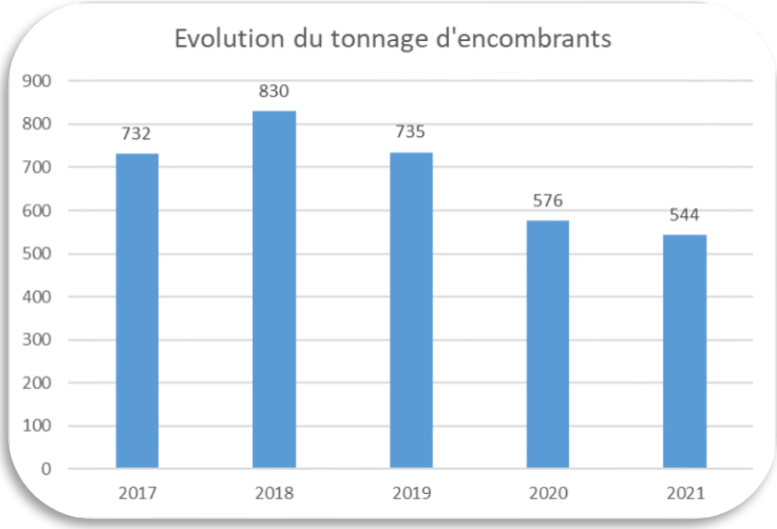

Le tonnage d'encombrants poursuit sa diminution après avoir connu une forte augmentation en 2018.
544 tonnes collectées en 2021, soit 32 t de moins qu'en 2020.

Le tonnage d'encombrants a diminué de 35% en 3 ans, ce sont 286 t de moins enfouies au site de Ventavon.

Cette évolution s'explique par le maintien de l'interdiction de dépôt de fenêtres pour les professionnels, le fonctionnement de la filière « Plâtre » depuis 2020 qui a permis de détourner plus de 100 tonnes de l'enfouissement et d'en assurer le recyclage. Une vigilance accrue des agents permet également d'éviter davantage d'erreurs de tri.

Ferrailles

Le tonnage de ferraille-batteries retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire avec 125 t collectées en 2021.

Cartons

Le tonnage de cartons accentue sa progression pour la 4ème année consécutive : + 63 t par rapport à 2017, 181 t collectées en 2021 (dont 60 t issues des PAV)

Déchets dangereux hors éco DDS

Définition : il s'agit de déchets spécifiques qualifiés de dangereux ne rentrant pas dans la filière gratuite ECO DDS de par leur nature ou leur conditionnement. Ils se répartissent en 6 flux.

33 t ont été collectées en 2021, tonnage stable, dont 63 % sur le flux « Emballages Vide Souillés ».

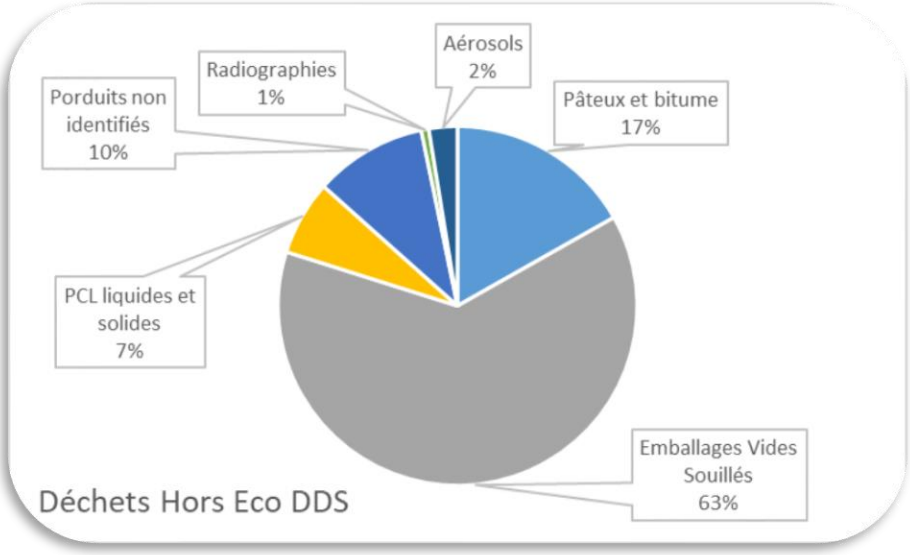

Déchets verts et Bois

2 campagnes de broyage au printemps et à l'automne ont eu lieu sur les déchèteries d'Avançon et de Théus.

Tonnages 2021	Déchets Verts	Bois non traité A	Bois traité B
Avançon	892	153	275
Théus	249	48	135
Total	1141	201	410

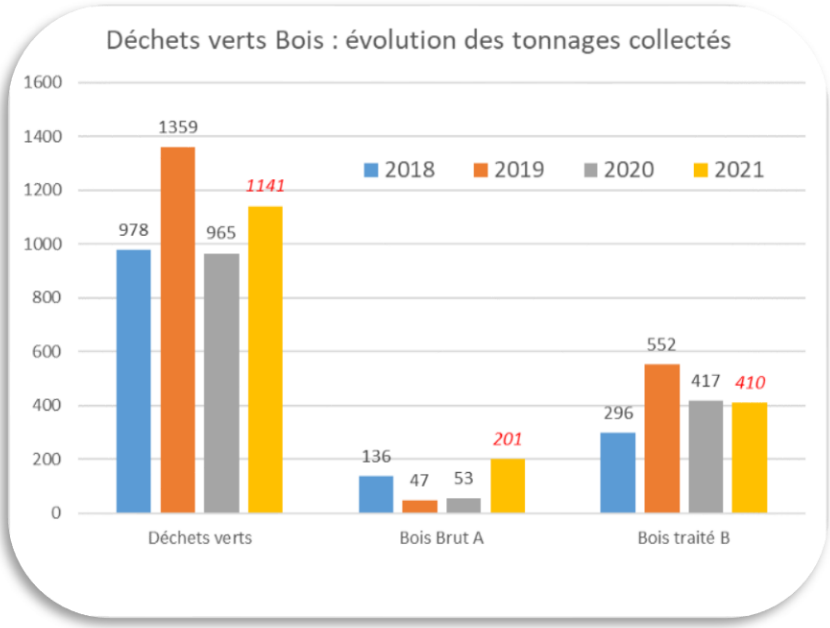

Les tonnages déchets verts sont en progression, en liaison probable avec l'interdiction de brûlage.
Le tonnage de Bois B diminue légèrement, et le Bois A augmente significativement. Les nouvelles séparations réalisées sur les déchèteries ont permis un tri facilité et une meilleure orientation des usagers.

Gravats

101 bennes ont été évacuées vers la décharge du Lozerot, ce qui représente près de 1900 t de gravats. Ce tonnage est en très nette progression (+ 486 t, +35%) après 2 années de diminution.
La suppression en 2021 de la tarification spécifique aux gravats instaurée en 2019, a peut-être provoqué ce retour en déchèterie.

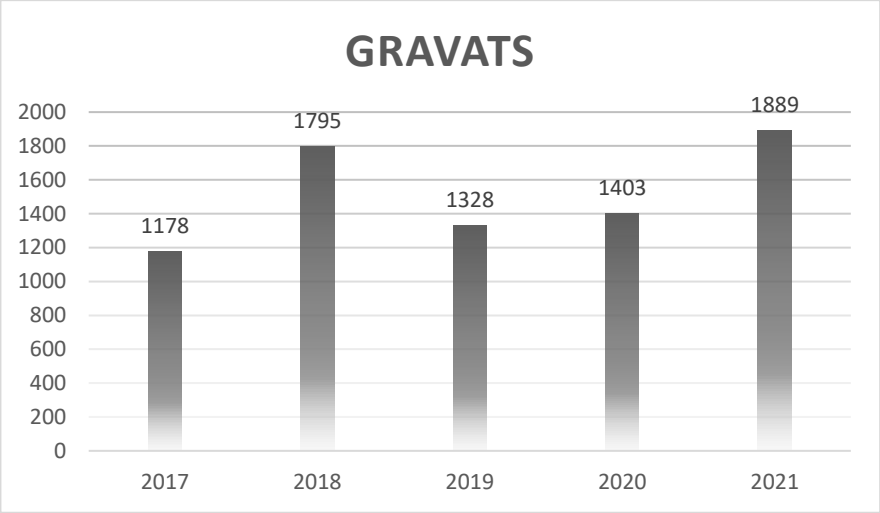

Huiles moteur

Un nouveau prestataire en 2021 : FAURE SAS

7 pompages des colonnes huile ont eu lieu sur les deux déchèteries en 2021, soit 15 000 l

l campagne de collecte chez les agriculteurs a également eu lieu au mois de juillet, permettant de capter 5 850 l supplémentaires

A noter : en 2022, cette filière redeviendra gratuite (coût annuel environ 2 000 € TTC)

LES FILIERES GRATUITES : les éco-organismes

ECO DDS

Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers.

EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

17.15 t de Déchets Diffus Spécifiques rentrant dans la filière Eco DDS ont été collectés en 2021, tonnage en légère augmentation (+ 1.45 t)

Leur répartition par flux est la suivante (9 flux au total) :

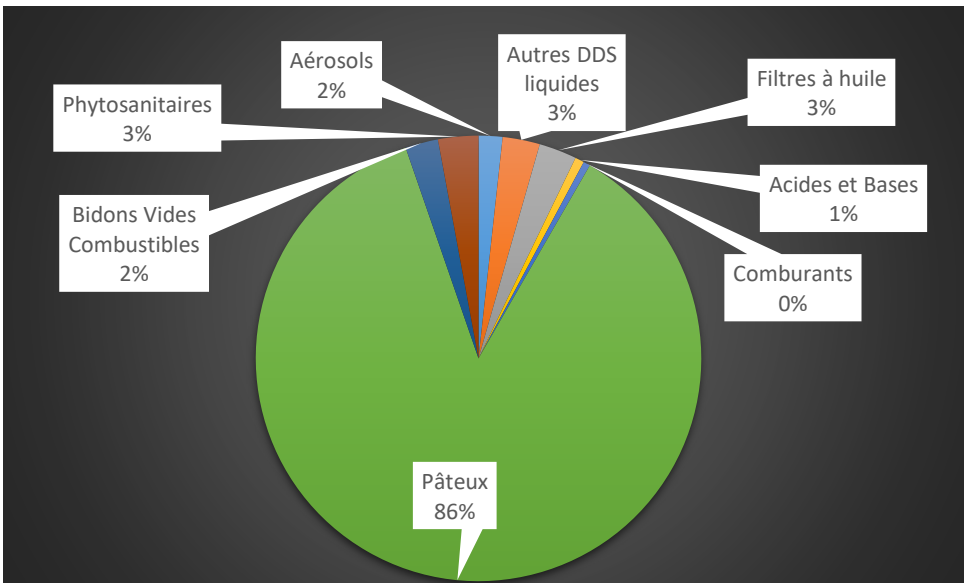

Les pâteux (peintures, vernis, colles….) constituent la très grande majorité des dépôts.

Leur collecte, transport et traitement sont assurés par l'Eco organisme ECODDS et sont donc gratuits pour la collectivité

Éco-mobilier *est un éco-organisme créé en décembre 2011 pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé. Cette filière est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013[1].*

136 bennes Eco Mobilier ont été enlevées gratuitement en 2021 soit un tonnage de 299 t, relativement stable **par rapport à 2020 (+13t)**

ECOSYSTEM est agréé par les pouvoirs publics et à but non-lucratif. Il est l'organisme coordonnateur de la filière DEEE, en charge des appareils (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils et écrans), et des lampes et ampoules.
Ainsi, les appareils électriques et électroniques ainsi que les lampes et ampoules collectés en déchetterie peuvent être dépollués et recyclés dans le respect des normes environnementales dans le cadre de la filière agréée.

Extrait rapport développement durable 2021 Eco System

152.3 t de DEEE ont été collectés en 2021 sur les deux déchèteries de la CCSPVA (+3.9%)
soit une performance de 20.5 kg/hab/an, bien supérieure aux performances départementales (13.6 kg/hab/an), régionales (6.3 kg/hab/an) et nationales (7 kg/hab/an).

0.5 t de lampes collectées en 2021 (-22.9%)

Les gains environnementaux sont les suivants :

VOTRE BILAN 2021

Votre contribution à la collecte en 2021

Votre 1ère collecte date du : 22/09/2008

	2020 (tonnes)	2021 (tonnes)	Progression des flux 2020/2021	Nombre d'objets 2021
GEM HF	61,2	58,7	-4,0%	1 112
GEM F	21,3	23,5	+10,7%	445
ÉCRANS	11,3	8,8	-22,3%	641
PAM	52,1	60,7	+16,5%	32 364
LAMPES	0,7	0,5	-22,9%	5 982
TOTAL	**146,6**	**152,3**	**+3,9%**	40 544

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail https://pro.ecosystem.eco/ rubrique "**Indicateurs**".

Votre performance de collecte d'appareils 2021

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : 7 409
Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points d'enlèvements de votre collectivité.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	13,6	1,5	0,3	15,4
Votre région affiche une performance de :	6,3	2,5	3,4	12,3
Au niveau national, la performance est de :	7,0	2,0	3,9	12,9

La performance[1] de votre collectivité est :

20,5 kg d'appareils/ hab/an

0,8 lampes/ hab/an

*Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 1er janvier 2022)
** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.
*** ESS et autres canaux

(1) Tonnage de l'année 2020/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population et prorata temporis.

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2020	Performance 2021
Rural (< 70 hab/km²)	9,81 kg/ha/an	11,05 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,15 kg/ha/an	7,71 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,95 kg/ha/an	3,05 kg/ha/an

ecosystem
recycler c'est protéger

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE (05) 4

Corepile

1 754 kg de piles et petites batteries récupérées en 2021 sur les deux déchèteries (tonnage en constante progression)

Tous ces volumes ont été recyclés et ont notamment permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui vont être réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc…).

Notre collaboration avec Les Fils d'Ariane a permis la collecte de plus de17 t de textiles (3 points de collecte : 2 sur les déchèteries et 1 sur Espinasses)

La société privée sans but lucratif Adivalor est née en 2001 de la nécessité d'organiser la collecte et le recyclage des déchets agricoles. Les principales fédérations de producteurs, les grandes coopératives, le négoce, la distribution et le syndicat FNSEA ont créé une filière basée sur principe "pollueur-payeur". Une éco-contribution appliquée sur le prix des produits neufs financent la récupération.

ADIVALOR définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets concernés. La structure intervient, également, en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets.

En parallèle de ces activités opérationnelles, la structure développe un pôle d'étude et développement en charge de la mise au point des procédures de collecte pour chaque type de déchets, affiner l'évaluation des gisements de déchets agricoles, apporter des compléments d'information sur les impacts environnementaux des déchets phytopharmaceutiques, optimiser les coûts et process des différentes filières, et proposer aux industriels des critères d'écoconception lors de la mise au point d'emballage ou de formulation.

La CCSPVA a conventionné pour la première fois en 2018 avec ADIVALOR afin d'organiser 2 collectes de déchets agricoles sur ses deux déchèteries. Les consignes de conditionnement sont strictes et doivent être respectées et assimilées par les agriculteurs.

Des sacs spécifiques sont commandés et distribués gratuitement tout au long de l'année, en déchèteries pour permettre un stockage conforme de certaines catégories de déchets.

En 2018, 5 flux étaient concernés : les filets paragrêles, les films plastique d'élevage (ensilage et enrubannage), les ficelles plastique et les filets de balles rondes.
Au total, 9.4 t de déchets agricoles ont été collectées en 2018.

En 2019, la collecte concernait 2 flux supplémentaires : les bigs-bags et les plastiques de maraîchage

En 2021, 5 flux sont collectés sur Avançon et 7 sur Théus :

En 2021, ce sont ainsi 47 tonnes de plastiques agricoles qui ont pu être orientées vers les filières de recyclage (tonnage en nette progression)

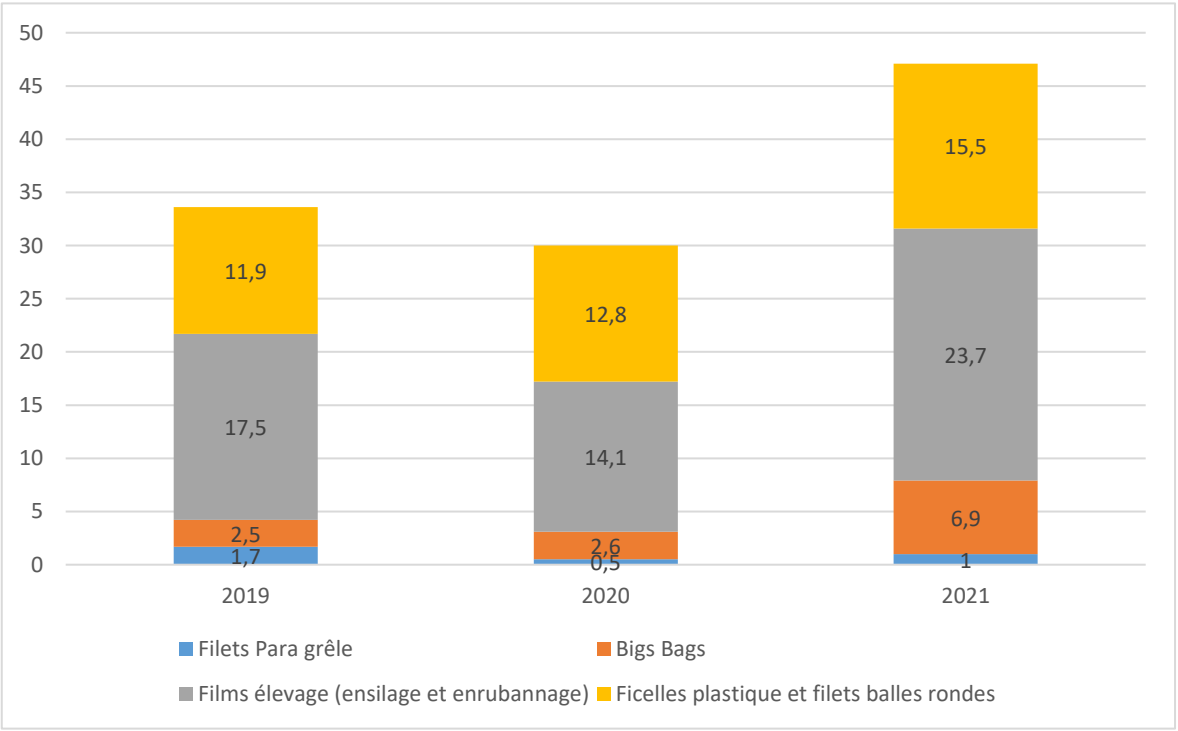

ESPACES REEMPLOI

Déchèterie d'Avançon : partenariat avec la ressourcerie d'embrun

La CCSPVA a signé en 2018 une convention de partenariat avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, gestionnaire de la Ressourcerie d'Embrun : un caisson de stockage a été mis en place au mois de mai 2018 sur la déchèterie d'Avançon afin d'y déposer tous les meubles, électro-ménager, livres, jouets, bibelots en bon état. Ceux-ci sont régulièrement récupérés par les agents de la Ressourcerie d'Embrun et rapatriés sur leur site, pour être remis en état et revendus dans leur magasin.

En 2021, ce sont 3,4 tonnes d'objets qui ont été détournés de la benne à encombrants, dont 1.86 t de mobilier et 1,54 t D3E.

Déchèterie de Théus :

Un espace de « donnerie » /récupération a été mis en place dans le local attenant au local gardien. Il est ouvert et en accès libre pendant les heures d'ouverture de la déchèterie.

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MOBIL'IDEES POUR LA RECUPERATION DES VELOS

Dans le cadre d'un projet LEADER de développement du réemploi des vélos à l'échelle du Pays Gapençais, une convention de récupération de vélos en déchèterie a été signée en février 2019 entre la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance et l'association Mobil'idées, et renouvelée en 2020 et 2021.

45 vélos ont ainsi été récupérés au total sur les déchèteries de Théus et Avançon.

La plupart des vélos récupérés ont pu être remis en état. Certains ont été démontés pour pièces.

4.4/ Déchets organiques

La CCSPVA, lauréate du programme LIFE IP SMART WASTE, bénéficie sur la période 2021-2023 de financements européens, nationaux et régionaux pour développer sa stratégie de gestion des déchets organiques.

Ce sont 310000 € financés à 70%, qui vont ainsi être investis localement pour offrir à chaque habitant du territoire d'ici le 31/12/2023, une solution pour trier à la source ses biodéchets.

Rappel : **la loi anti-gaspillage** et pour une économie circulaire modifie l'échéance française de la généralisation du tri à la source, pour être en conformité avec l'échéance fixée par l'UE, **au 31 décembre 2023 pour tous.**

Trois volets dans ce déploiement du tri à la source des biodéchets sur le territoire de la CCSPVA :

- Gestion domestique et compostage individuel
- Compostage partagé
- Compostage en établissements

<u>Gestion domestique et compostage individuel</u>

La CCSPVA a modifié sa stratégie en la matière, en baissant le prix de vente de ses composteurs et en y associant une formation systématique, et une communication élargie.

Ceci a porté ses fruits puisque 160 composteurs ont été distribués en 2021 (contre 54 en 2020)

Tonnage estimé détourné de l'enfouissement depuis 2020 :
214 composteurs = 214 foyers , soit 497 personnes (2.32 personnes par foyer sur la CCSPVA)
40 kg/hab/an de biodéchets

Soit 20 t de biodéchets /an détournées des OMR en 2021 grâce aux composteurs individuels vendus en 2020 et 2021.

Compostage partagé

13 sites ont été installés sur le territoire de la CCSPVA en 2021.

COMMUNE	Adresse du site	Date d'installation	Caractéristiques
La Bâtie-Neuve	Point tri Les Platanes	mai-21	3 bacs 800 l
	Centre de Loisirs	mai-21	3 bacs 800 l
	Point tri Parquet	mai-21	3 bacs 800 l
	Point tri rte des borels	oct-21	3 bacs 800 l
La Bâtie-Vieille	Point tri village bas	oct-21	3 bacs 800 l
Rambaud	Parking	oct-21	3 bacs 400 l
La Rochette	Pont Sarrazin	mai-21	3 bacs 800 l
Valserres	Point Tri	juin-21	3 bacs 800 l
Espinasses	Ecole	mai-21	3 bacs 800 l
Piégut	Parking village haut	sept-21	3 bacs 400 l
Remollon	Point tri l'Hermitane	juin-21	3 bacs 800 l
Rochebrune	Point tri torrent de Clapouse	mai-21	3 bacs 800 l
Théus	Point tri rte du Mont Colombis	mai-21	3 bacs 800 l

Tonnage estimé détourné de l'enfouissement
1 site de compostage partagé = 20 foyers soit 20x 2.32 = 47 personnes par site
Soit pour 13 sites : 603 usagers concernés
40 kg/hab/an de biodéchets

Soit 24 t de biodéchets /an détournés des OMR grâce aux sites de compostage partagé en 2021

A compter de l'année prochaine (après une année de fonctionnement), la formule suivante sera utilisée pour évaluer le tonnage détourné des OMR par les sites de compostage partagé :

(Volume (en l.) du bac d'apport x nombre de vidage annuel x 0.4 (densité des déchets alimentaires) x 0.7 (part de déchets alimentaires par rapport au broyat)x 1.3 (perte de masse)) / 1000 = résultat en tonne/an

Compostage en établissement

49 établissements susceptibles de produire des biodéchets ont été identifiés sur le territoire de la CCSPVA, classés en 7 catégories :

1- ENTREPRISES PRODUCTRICES DE BIODECHETS
2- SNACKS
3- CANTINES SCOLAIRES
4- CAMPINGS AVEC RESTAURATION COLLECTIVE
5- CHAMBRES D'HÔTES
6- RESTAURANTS HORS CAMPINGS
7- AGRICULTEURS

En 2021, les sites suivants ont été installés :

- **Confitures Châtelain** (La Bâtie-Neuve) installé en juin 2021.
  Tonnage estimé détourné annuellement : 2 t (essentiellement de la pulpe de fruit)

- **Camping Ecolodge** (Rochebrune) installé en septembre 2021
  Tonnage estimé détourné annuellement : 3 t

Tonnages totaux estimés détournés des OMR en 2021 grâce à la stratégie de gestion des biodéchets développée par la CCSPVA : 49 t

Le diagnostic des établissements se poursuivra en 2022 et sera achevé d'ici septembre 2022, avec à la clé des installations de sites significatives en termes de tonnages à détourner :

4.5/ Les performances de collecte (ratios)

4.5.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

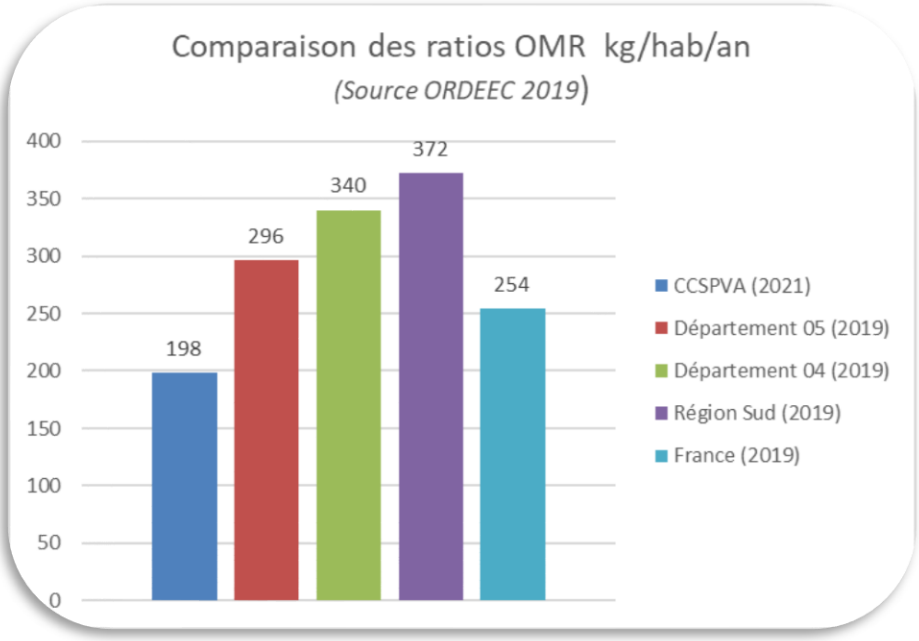

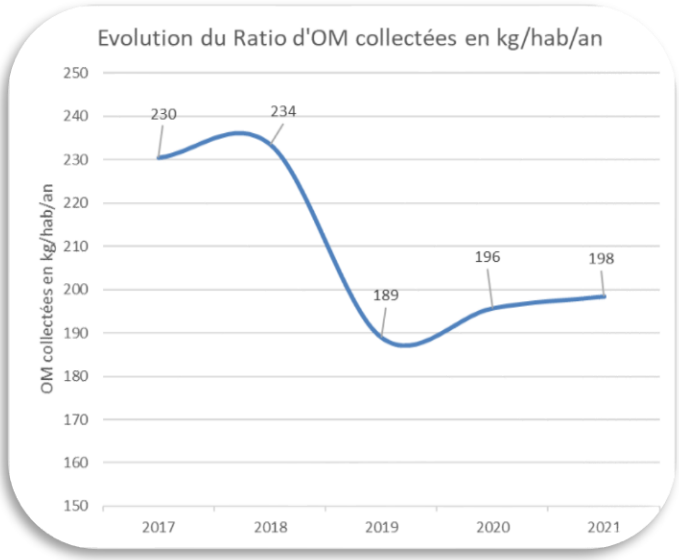

Le ratio des OMR de la CCSPVA (198 kg/hab/an) reste très significativement inférieur aux ratios départementaux, régionaux et nationaux Il repart légèrement à la hausse.

4.5.2/ Sur la collecte sélective

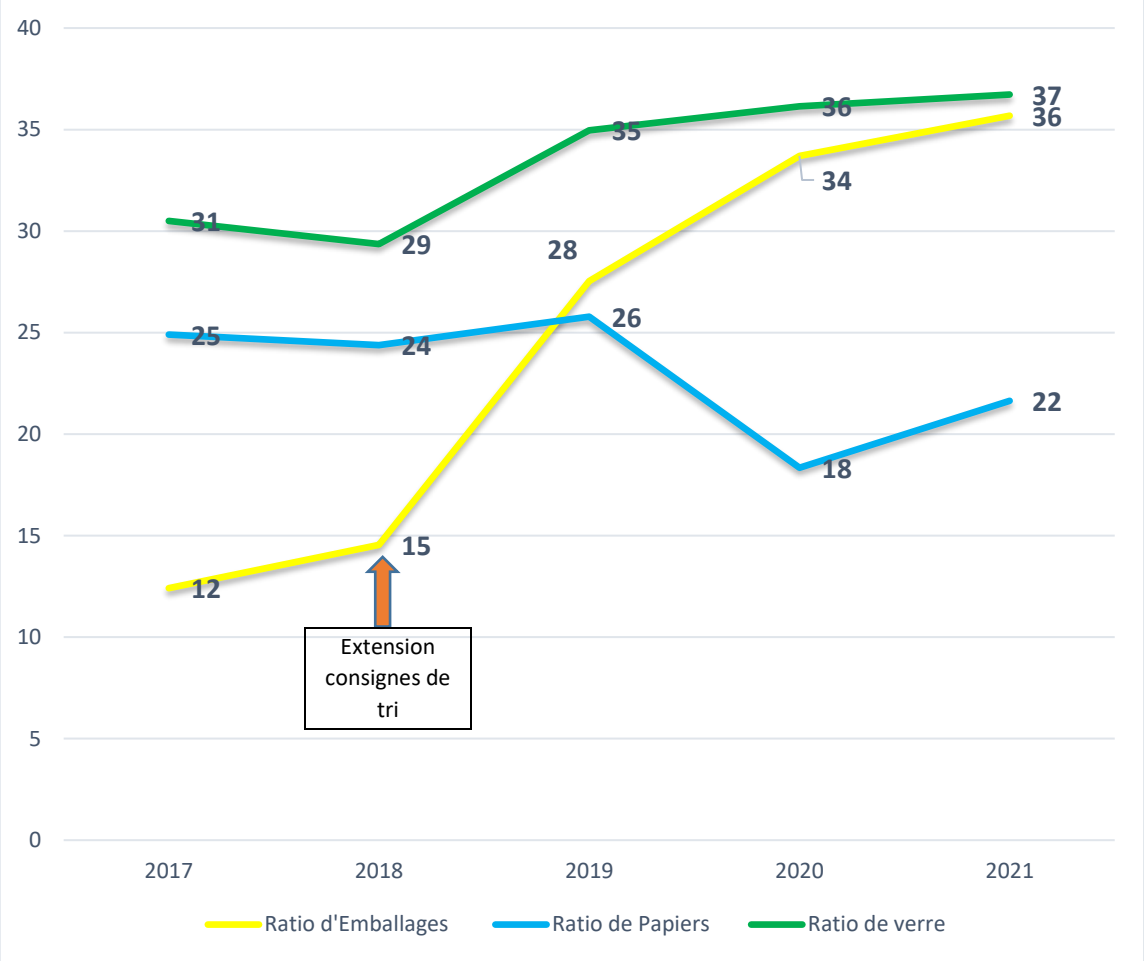

Le ratio d'Emballages (36 kg/hab/an) poursuit sa progression entamée en 2019, même si l'on semble tendre vers sa stabilisation.

Le ratio Verre est à 37 kg/hab/an, stable par rapport à 2020

Le ratio Papier repart à la hausse après une forte diminution en 2020.

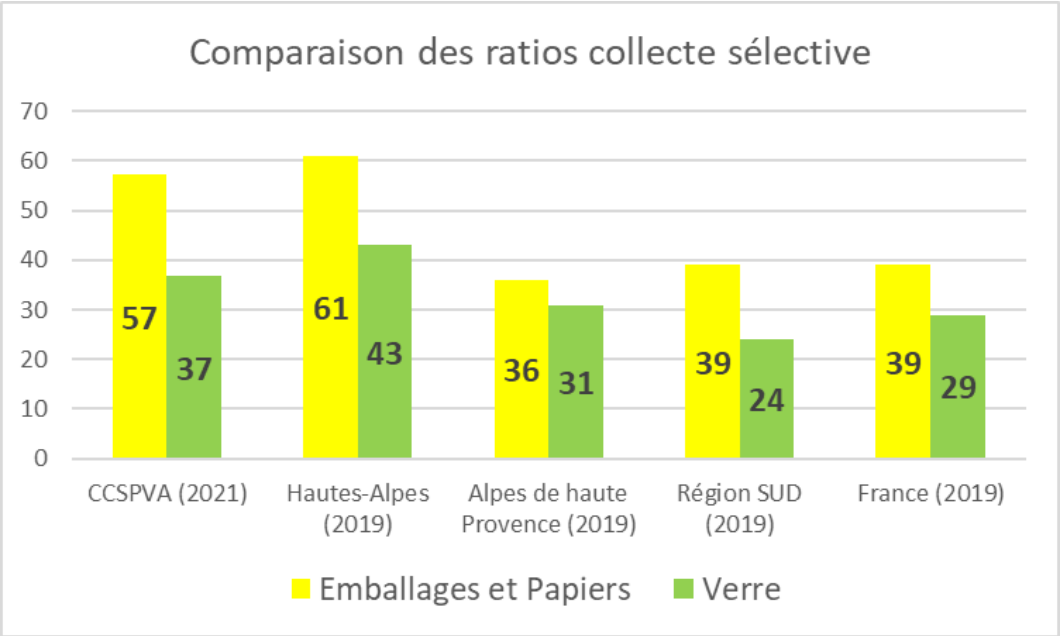

Les ratios de la CCSPVA restent significativement supérieurs aux ratios nationaux et régionaux. Les ratios élevés dans le département 05 sont à pondérer en fonction des fortes variations saisonnières de population, qui ne sont pas prises en compte.

4.5.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries

Le ratio des principaux déchets collectés sur les déchèteries de la CCSPVA est de 458 kg/hab/an

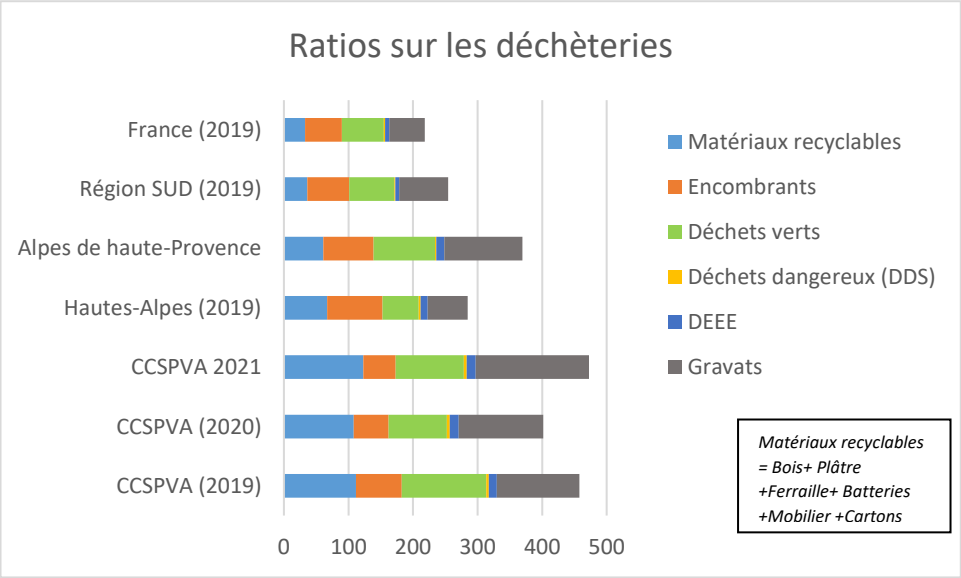

Le ratio de la CCSPVA est largement supérieur aux ratios départementaux, régionaux et nationaux, et ceci, sur tous les flux, hormis sur le flux Encombrants, pour lequel le ratio CCSPVA (50 kg/hab/an) est bien inférieur aux ratios cités précédemment.

A noter un taux de captage important sur la CCSPVA des gravats (176 kg/hab/an) , ainsi que des déchets verts (131 kg/hab/an)

Ratios kg/hab/an	CCSPVA 2021	Hautes-Alpes (2019)	Alpes de Haute-Provence (2019)	Région SUD (2019)	France (2019)
Matériaux recyclables	123	67	61	36	33
Encombrants	50	86	78	65	57
Déchets verts	105	56	95	70	65
Déchets dangereux (DDS)	5	2,9	2,3	1,6	2
DEEE	14	11	12	6	6
Gravats	176	62	121	76	55
Total	473	285	369	255	218

CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets

5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations

Déchets concernés	Unité de traitement/Mode de valorisation
OMR Ordures Ménagères Résiduelles	ISDND Le Beynon Ventavon/ Enfouissement
Encombrants	
Emballages issus de la collecte sélective	Centre de Tri simplifié de Manosque/ Conditionnement et expédition vers les différentes filières de recyclage selon les matériaux
Papiers issus de la collecte sélective	
Verre issu de la collecte sélective	Plate-forme Beynon, Ventavon/ Expédition vers le repreneur
Ferraille	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Tri, dépollution découpage, broyage puis expédition vers les acieries ou fonderies
Batteries	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Dépollution, broyage puis recyclage de chaque matériau isolé
Cartons	Centre de tri de GROS Environnement à La Mure (38) puis papetier Emin Leydier (26)

Déchets verts, Bois A et Bois B : broyage	04 Recyclage 04600 Saint-Auban
Déchets verts : valorisation	Recytec Environnement et Conseils Gap/ Mélange avec boues d'épuration/ Epandage agricole
Bois non traité classe A : valorisation	Recytec Environnement et Conseils Gap/ Valorisation énergétique (réseaux de chaleur et chaufferies industrielles)
Bois traité classe B : valorisation	Recytec Environnement et Conseils Gap/ Fabrication de panneaux de particules (Filière italienne)
Ampoules et néons	Relight Milan Italie/ Dépollution et démantèlement pour recyclage des matières, valorisation énergétique, réemploi
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Solamat Merex à Rognac (13) et Fos sur Mer (13)/ Valorisation énergétique ou incinération
DEEE : électroménager hors froid	Praxy Epur Méditerranée Gignac La Nerthe (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : électroménager froid	PURFER-FRICOM Marignane (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : petits appareils en mélange	Véolia-Triade Rousset (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : écrans	Envie Sud Est Villeurbanne (69) et Véolia Triade à Saint Sylvain d'Anjou (49)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
Gravats	Enfouissement décharge du Lozerot (Chorges)
Huiles de vidange	FAURE, usine à Berre-l'Etang/ Valorisation énergétique ou régénération par reraffinerie (75%)
Huiles alimentaires	QUATRA, usine à LOKEREN (Belgique) et Montpellier / Recyclage pour production de bio carburants
Mobilier	Sites de traitement sur toute la France en fonction des matériaux/ Recyclage, valorisation énergétique, panneaux de particules, panneaux isolants
Piles	Sites de traitement sur toute la France/ Séparation des métaux et réutilisation
Pneus	Sites de traitement sur toute la France/ Valorisation énergétique ou fabrication d'autres produits
Textiles	Fils d'Ariane (05)/ Recyclage ou réutilisation

5.2/ Bilan du traitement des déchets

5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2021)

Le Taux Global de Valorisation indique la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière ou énergétique (détail du calcul en annexe).

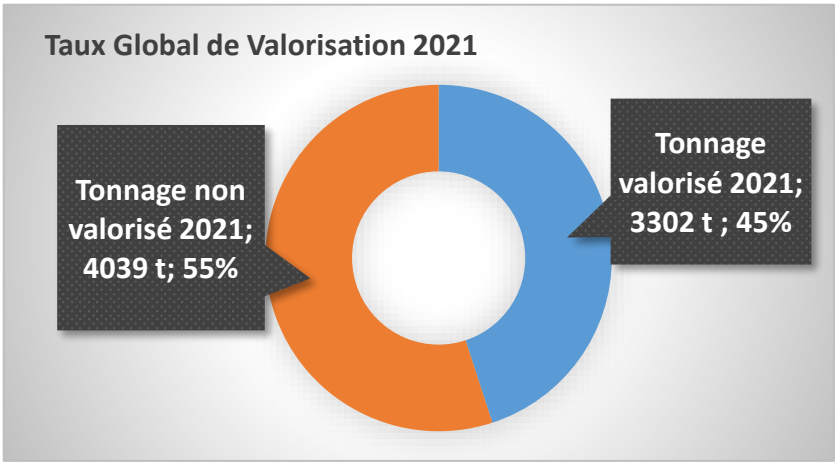

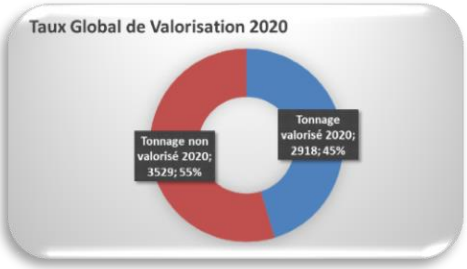

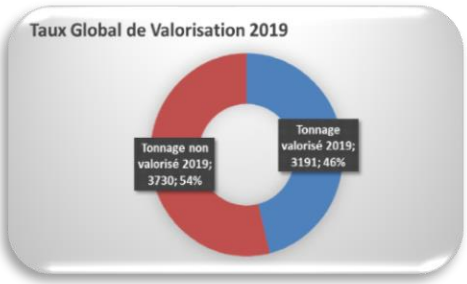

Tonnages comptabilisés pour calcul du TGV : OMR+ collecte sélective+ encombrants+ ferraille- batteries+ cartons+ déchets verts+ bois + mobilier+ D3E+ DDS (éco et hors-éco) +plâtre + GRAVATS

Le TGV 2021 (45%) est stable par rapport à 2020, ceci avec un tonnage total entrant qui repart à la hausse (7341 t) après une nette diminution en 2020.

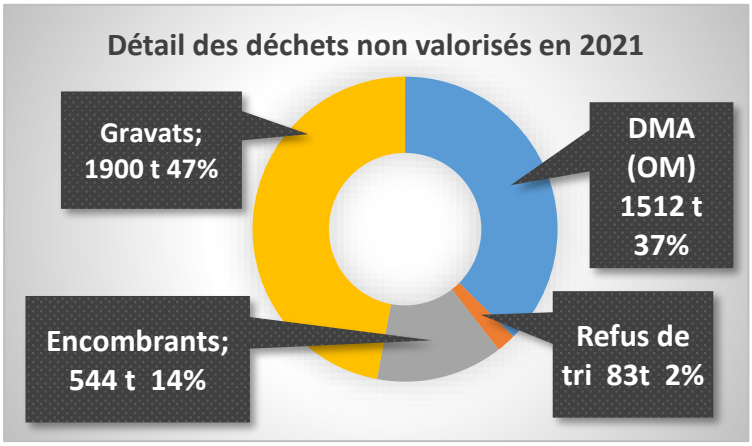

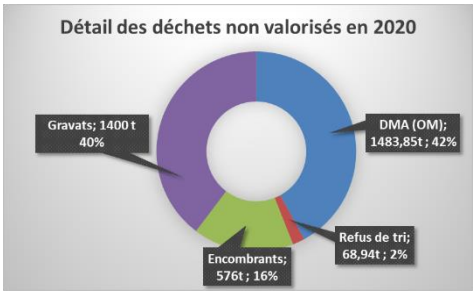

Parmi les déchets non valorisés, la proportion liée aux encombrants diminue légèrement (-2%), celle des OM également (-5%)
Par contre, les gravats représentent une part de plus en plus importante des déchets non valorisés (47 % en 2021/ 40 % en 2020). **C'est un flux sur lequel il faudra se pencher rapidement afin de trouver des solutions de valorisation**.

5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Pas de données sur 2010

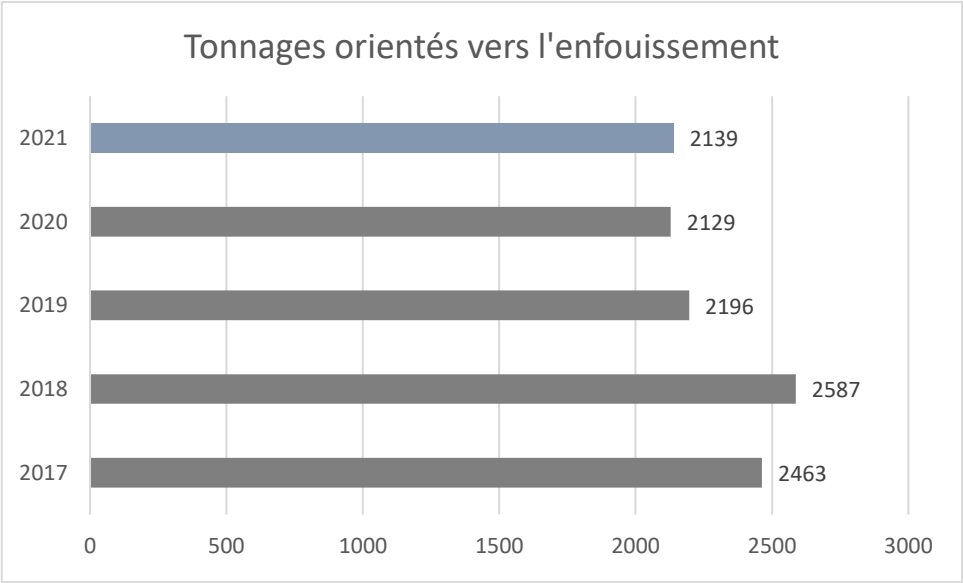

Le tonnage mis en installation de stockage en 2018 s'élevait à 2 587 t (1734 t d'OM + 833 t d'encombrants +20 t de refus de tri), soit une augmentation de 5% par apport à 2017

Le tonnage mis en installation de stockage en 2019 s'élevait à 2 196 t (1 421 t d'OM + 735 t d'encombrants +40 t de refus de tri), soit une diminution de 16% et 391 t par apport à 2018.

Le tonnage mis en installation de stockage en 2020 s'élevait à 2 129 t (1 484 t d'OM + 576 t d'encombrants +69 t de refus de tri), soit une diminution de 3% et 67 t par apport à 2019.

En 2021, le tonnage mis en installation de stockage se stabilise (+ 10 t par rapport à 2020)

5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri

83 t sur les 272 t d'emballages collectés sont des refus de tri, ce qui représente plus de 30%, taux encore en augmentation par rapport à l'année précédente.

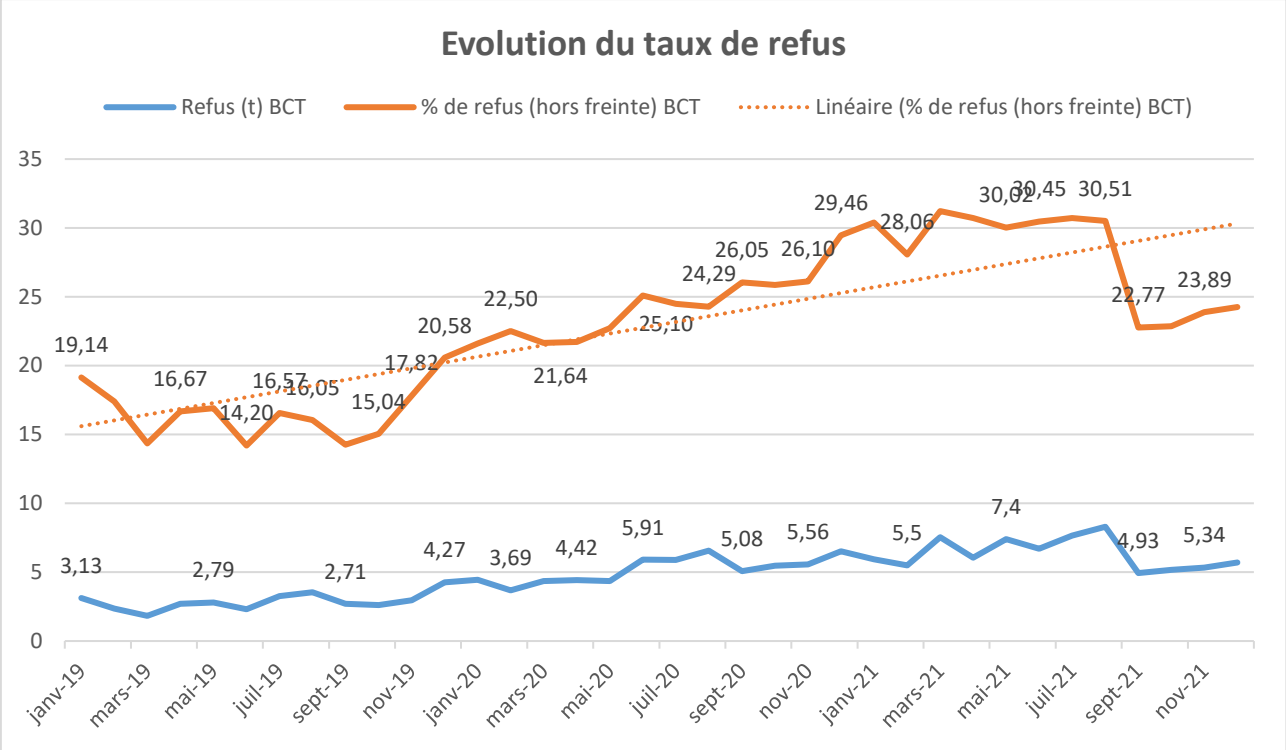

Sur ces 83 t, 76 t sont des « erreurs de tri » commises par les habitants, ou des refus de process (matières intégrées aux consignes de tri mais non encore prises en charge par le centre de tri) qui finissent à l'enfouissement, au lieu d'être valorisées dans les différentes filières.
Et 7 t correspondant à la freinte, c'est-à-dire la perte de matière subie par les marchandises pendant le transport et le process

Ces refus de tri représentent un coût supplémentaire pour la collectivité puisque collectés et traités au tarif des matériaux recyclables.

Suite à cette évolution significative (+ 10% de refus en 1 an), la CCSPVA assiste désormais et depuis septembre 2021 à chacune des caractérisations, afin d'identifier les erreurs de tri et de pouvoir communiquer de manière plus ciblée.

5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre

Au terme de l'enquête publique, le plan Régional accompagné de son rapport environnemental et de ses annexes a été approuvé le 26 juin 2019 par l'Assemblée Plénière du Conseil régional.
Le 15 octobre 2019, le Préfet a arrêté le SRADDET. Conformément à la Loi NOTRe, le SRADDET s'est substitué au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui a été abrogé.
Le SRADDET est désormais opposable à toutes les décisions publiques prises en matière de déchets, d'autorisation environnementale ou d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Le SRADDET doit prendre en compte les objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, mais aussi les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région afin de développer un nouveau modèle économique, pour se diriger vers une économie circulaire, économe en ressources.

- Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015. Cela représente un évitement de l'ordre de 600 000 tonnes en 2025 et 2031 ;
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 ;
- Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020 ;
- Limiter en 2020 et 2025 les capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (- 30 % en 2020, puis – 50 % en 2025 par rapport à 2010)

Pour en finir avec les plastiques, la Région Sud a lancé un programme ambitieux visant « Zéro déchet plastique en Méditerranée en 2030 ».

Objectifs :
Supprimer tous les déchets plastiques sur terre et dans la nature
Lutter activement contre la pollution marine
Valoriser les 150 000 tonnes de déchets plastiques produits annuellement dans la région
Accompagner le développement des filières de recyclage et de l'écoconception

Les actions se répartissent autour de 3 axes :

1- La préservation des milieux

La Région soutient les actions exemplaires en en matière de protection de la mer contre les macro-déchets, en particulier les plastiques, qui représentent à eux seuls 70 % des pollutions, notamment à travers l'appel à projets « Fonds de dépollution».

2- Le soutien aux collectivités exemplaires

L'idée est d'inciter les collectivités à montrer l'exemple afin d'entraîner les autres collectivités, les entreprises régionales et les associations vers une démarche zéro plastique.

3- La mise en place d'un nouveau modèle d'économie circulaire autour du plastique

La Région soutient les initiatives innovantes ou expérimentales en matière d'écoconception, de prévention et de valorisation des déchets (opérations innovantes de collectes sélectives, de conteneurs innovants, d'études, de coopérations sur l'éco-conception ou le design, etc.)

Autre priorité de la Région Sud : la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'objectif est d'atteindre moins 50 % de pertes et gaspillages alimentaires d'ici 2025 (c'est l'objectif fixé par le Pacte national de lutte contre le gaspillage, mis en place par le Ministère de l'agriculture).

Pour y parvenir, la Région soutient les projets exemplaires et/ou innovants visant à réduire de manière concrète et mesurable le gaspillage et inciter les consommateurs à changer de comportement.

Le Réseau régional de Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été lancé officiellement par l'ADEME, la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et la Région le mercredi 16 octobre 2019, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.

LIFE IP SMART WASTE : ENSEMBLE, POUR UNE RÉGION ZÉRO DÉCHET

La Région Sud est cheffe de file du projet européen LIFE IP Smart Waste. C'est la seule Région de France à piloter ce type de programme sur les déchets dont l'objectif est de développer une dynamique territoriale afin de mettre en œuvre le plus efficacement la planification régionale de gestion des déchets.

Le projet LIFE IP Smart Waste a démarré en janvier 2018. Au programme : une centaine d'opérations concrètes, deux appels à projets, des journées de partages d'expériences pour les élus afin de renforcer les connaissances et échanger les bonnes pratiques entre tous les acteurs, l'animation de 12 ateliers annuels autour de thématiques prioritaires de 2018 à 2023, etc.

Dans ce cadre, la CCSPVA a été lauréate de l'appel à projets Stratégie territoriale en matière de prévention et de gestion des matières organiques LIFE IP SMART WASTE (2021-2023).

Elle a également signé le 27 septembre 2019, la charte Zéro Plastique initiée par l'ADEME afin de s'engager progressivement mais durablement, à réduire les déchets plastiques.

CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire

Le rapport doit contenir, de manière obligatoire, une description des mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets. Le choix des indicateurs à mettre en avant est laissé libre. Les indicateurs suivants peuvent être mis en œuvre, si la collectivité dispose des données suffisantes : quantité de Gaz à Effet de Serre (GES) émis par le service (en tonnes équivalent CO2), consommation de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets, activités de compensation carbone, travaux de mise aux normes des équipements, tests et mesures d'innocuité du compost, etc. L'engagement dans une démarche qualité type QUALITRI ou ISO 14001 peut être explicité ici. Ces indicateurs seront présentés via un texte, des tableaux, histogrammes ou « camemberts », selon la pertinence. Les sources de données et les lieux de mise à disposition de celles-ci seront indiqués. Si elle a été mesurée, l'évolution de certains indicateurs peut également être intéressante à présenter au lecteur.

Pas de données suffisantes disponibles

CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance

7.1/ Description des moyens d'information et de communication

La Commission Environnement s'est réunie à trois reprises en 2021, en janvier, mai, et octobre.
Lancement du programme LIFE
Présentation du rapport annuel 2020 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en conseil communautaire en juin 2021
Transmission du rapport à chaque mairie
Diffusion de différents supports : journal intercommunal
Communiqués de presse
Mise à jour régulière du site internet
Animation de la page Face Book

7.2/ Suivi des réclamations

93 réclamations relatives à la Redevance des Ordures Ménagères ont été traitées par le service en 2021, chiffre en augmentation (73 réclamations en 2020)

La majorité (44) concernaient des aménagements- déménagements-vente.

PARTIE 2
LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHAPITRE 8> Modalites d'exploitation du service public de gestion des déchets

8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets

Année 2021	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7 620	7 620	7 620	7 620	10 815	
Tonnage collecté	1 512	272	165	280	3 212	
Ratio CCSPVA kg/hab/an	198	57		37	297	590
Ratios nationaux (2019)	254	48		30	164	496
Ecart/ratios nationaux	-28	16		18	45	51
Evolution par rapport à n-1	2%	7%	19%	2%	11%	

Source ratios nationaux : ordeec

Rappel :

Année 2020	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7 580	7 580	7 580	7 580	10 697	
Tonnage collecté	1 484	255	139	274	2 894	5 046
Ratio CCSPVA kg/hab/an	196	52		36	271	554
Ratios nationaux (2018)	254	49		30	165	498
Ecart/ratios nationaux	-30	7		17	39	33
Evolution par rapport à n-1	4%	23%	-28%	5%	-15%	

**Déchèteries matériaux prix en compte : encombrants, ferraille, cartons, plâtre, déchets verts, bois, mobilier, D3E, DDS*

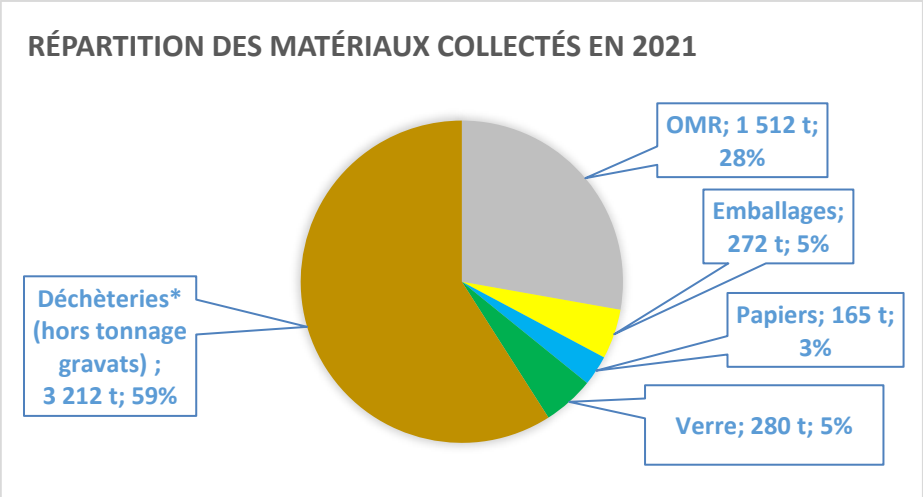

8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Echéance	Montant annuel des prestations TTC 2020	Montant annuel des prestations TTC 2021	Evolution n-1 en %
Alpes Assainissement	Transfert et Traitement des OMR y compris TGAP	31/12/2023	193 958 €	244 531 €	+ 26 %
Alpes Assainissement	Tri et conditionnement collecte sélective	31/12/2023	99 793 €	99 375 €	+ 0%
Alpes Assainissement-	Collecte et traitement encombrants	31/12/2023	91 525 €	122 115 €	+ 33%
SPUR	Collecte et traitement hors éco DDS	31/12/2023	30 351 €	35 409 €	+ 16 %
04 Recyclage	Broyage déchets verts et bois	31/12/2023	24 633 €	23 101 €	- 4 %
Recytec Environnement	Traitement déchets verts	31/12/2023	12 452 €	- 8 397 €	- 32 %
Recytec Environnement	Traitement Bois	31/12/2023	23 448 €	15 257 €	-35%
GROS Environnement + Véolia+ Matheron	Collecte et traitement des cartons	31/12/2023	17 545 €	20 509 €	+17%

CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement

9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service

Réalisations de l'exercice :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Section d'exploitation CA*						
Dépenses	1 277 716 €	1 115 264 €	1 048 424 €	1 131 790 €	1 190 570 €	+ 5%
Recettes	1312 304 €	1 161 375 €	1 071 447 €	1 213 795 €	1 335 906 €	+ 10 %
Solde	+ 34 587 €	+ 46 111 €	+ 23 022 €	+ 82 004 €	145 336 €	
Section d'investissement CA**						
Dépenses	165 689 €	481 564 €	180 894 €	216 244 €	1 011 053 €	+ 367 %
Recettes	162 710 €	478 343 €	242 758 €	574 665 €	974 796 €	+ 136 %
Solde	- 2 979 €	- 3 220 €	61 864 €	358 420 €	-36 257 €	+ 70%

** hors reports n-1*
***hors reports n-1 et restes à réaliser*

9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (à partir de 2018) *Source = matrice des coûts*

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements…) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

Coût aidé TTC Matrice 2018	727 279 €
Coût aidé TTC Matrice 2019	775 508 €
Coût aidé TTC Matrice 2020	834 731 €
Coût aidé TTC Matrice 2021	793 140 €
Total REOM 2021 *	858 323 €

Source de données : matrice agrégée en euros et en euros par habitant. Données dans la matrice dans la colonne « total » : le coût aidé TTC (pour les collectivités non assujetties à la TVA, ou assujetties partiellement) ou le coût aidé HT (pour les collectivités assujetties à la TVA). Le mode de représentation du coût aidé du service est conjoint avec celui du financement du service (voir ci-après).

9.3/ Le financement du service public

Le financement du service est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Les montants pour l'année 2021 ont été réévalués suite à la mise en place en déchèterie du contrôle d'accès pour la catégorie « Artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement » (nouvelle catégorie).

Les tarifs 2021 sont les suivants

- **POUR LES PARTICULIERS**

Catégories	Tarification
Résidences principales	185 €

Résidences secondaires	185 €
Logement habitat mobile occupé de façon saisonnière dans un camping	85 €
Maison en travaux	185 €

- **POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE AVEC UN ACCES ILLIMITE SUR LES DECHETERIES D'AVANCON ET DE THEUS**

Catégories	Tarification
Cantines, accueil collectif de mineurs (ACM) et collège	0,10 € par repas
Crèches	13 € par place
Maisons de retraite	100 € par lit
Mairies (population DGF)	1,10 € par habitant
Services publics	450 €
Chambre d'hôtes	3 € par lit
Tables d'hôtes	0,15 € par couvert
Gîtes ruraux, meublés tourismes	150 €
Campings - Tentes – Caravanes – Campings cars - Chalets, mobils-homes et tentes équipées (type Safari)	 14 € par emplacement 0,12 € par nuitée 30 €/unité 0,12 € par nuitée
Hôtels et restaurants - Part fixe - Nuitée - Couvert	 100 € 0,11 € par nuitée 0,15 € par couvert
Sanctuaire Notre Dame du Laus - Nuitée - Couvert	 0,11 € par nuitée 0,18 € par couvert
Commerces à vocation touristique ou multi activités	300 €
Commerces saisonniers alimentaires ou autres	115 €
Commerces permanents non alimentaires	150 €
Professions libérales et activités de services	100 €
Supérettes	955 €
Supermarchés	2 500 €
EDF-RTE	2 500 €

Agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs et centres équestres	84 €
Artisans et entreprises producteurs de bio-déchets	850 €
Artisans et entreprises hors BTP *Effectif compris entre 0 et 5* *Effectif compris entre 6 et 15* *Effectif >15*	 190 € 290 € 390 €

- **POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE AVEC UN ACCES LIMITE SUR LES DECHETERIES D'AVANCON ET DE THEUS**

Artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement	**Tarification part fixe/an**	**Nombre de dépôts intégrés dans la part fixe/an**
Effectif compris entre 0 et 5	300 €	30
Effectif compris entre 6 et 15	590 €	30
Effectif > 15	890 €	10

Tarification au-delà des dépôts intégrés dans la part fixe	
Nature des déchets	**Tarif par dépôt**
Encombrants	60 €
Bois (brut et traité)	50 €
Plâtre	30 €
Emballages vides souillés, pâteux, plaques de bitume	30 €
Gravats	20 €
Déchets verts	10 €

Tarification pour les véhicules supérieurs à 3,5 Tonnes	
Nature des déchets	**Tarif par dépôt**
Déchets verts	80 €
Bois (brut et traité)	200 €

(*) Pour tous déchets non triés (présence de pierres, plastiques) : le tarif par dépôt est multiplié par 2, soit 160 € pour les déchets verts et 400 € pour le bois

- **TARIFICATION SPECIFIQUE A CERTAINS DEPOTS EN DECHETERIES**

Nature des déchets	Modalités
Fenêtres Particuliers Professionnels	 Dépôt gratuit mais 1 fenêtre par jour Dépôt non autorisé
Pneus Pneus véhicules légers Pneus agraires – Poids lourds	 Dépôts gratuits Dépôt payant : 30 € par pneu

- **POUR LES PROFESSIONNELS EXTERIEURS AU TERRITOIRE**

Nature des déchets	Tarif par dépôt
Encombrants	150 €
Bois (brut et traité)	100 €
Plâtre	80 €
Emballages vides souillés, pâteux, plaques de bitume	Non autorisés
Gravats	Non autorisés
Déchets verts	50 €

Tarification pour les véhicules supérieurs à 3,5 Tonnes	
Nature des déchets	**Tarif par dépôt**
Déchets verts	120 €
Bois (brut et traité)	300 €

(*) Pour tous déchets non triés (présence de pierres, plastiques) : le tarif par dépôt est multiplié par 2, soit 240 € pour les déchets verts et 600 € pour le bois

CHAPITRE 10> Structure du coût

10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus *(source Matrice Ademe matrice agrégée en €)*

Coût complet= totalité des charges hors TVA. Il permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité.

Année	Coût complet € HT						
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Cartons AV	Déchets des déchèteries	Total
2018	420 619 €	30 036 €	38 153 €	113 903 €		374 158 €	976 891 €
2019	321 864 €	29 847 €	37 094 €	188 970 €		404 626 €	982 401 €
2020	347 159 €	34 337 €	33 725 €	236 680 €		415 931 €	1 067 832 €
2021	374 363 €	34 137 €	31 002 €	174 204 €	34 926 €	458 888 €	1 107 523 €

Montant TVA acquittée 2021= 74 880 € (passage en TVA à 5.5% sur toutes les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation matière, ainsi que les prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations)

Source Matrice ADEME 2021 onglet valorisation

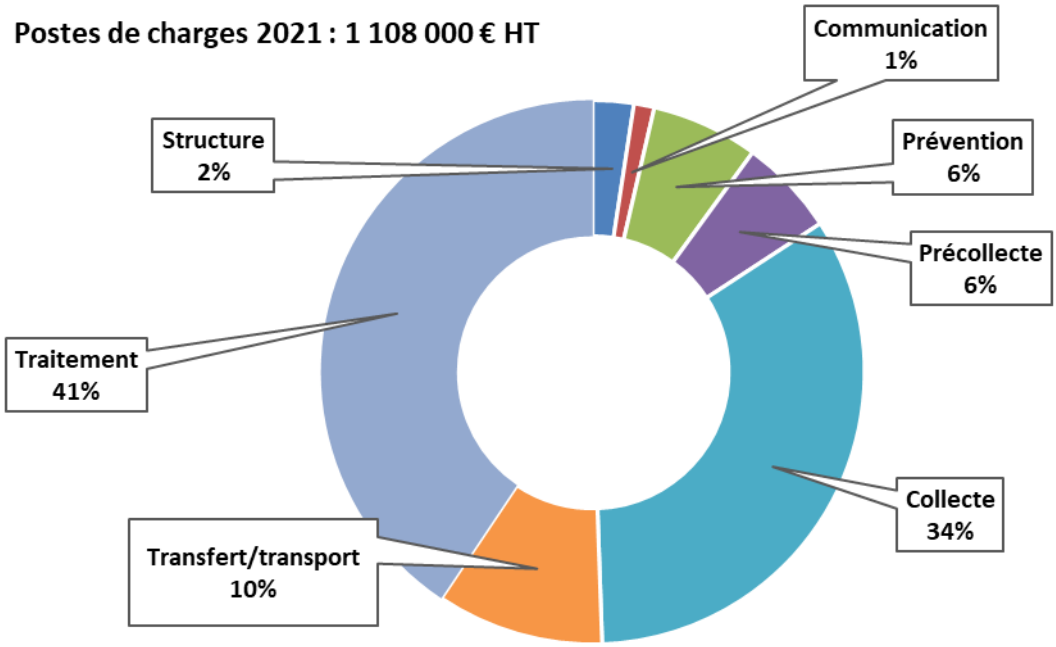

Par rapport à 2020 : l'évolution des charges de fonctionnement est de 3.7% (+ 40 000 €). La proportion des dépenses consacrée à la collecte diminue (-11%) grâce à la mise en place de la régie de collecte, et celle relative au traitement et au transfert augmente (+ 9%) suite au renouvellement des contrats de Véolia et à l'augmentation de la TGAP. La prévention occupe une part plus importante suite au lancement du programme LIFE sur les biodéchets et au recrutement d'une chargée de mission dédiée.

La création de la régie de collecte a véritablement évité une explosion des charges de fonctionnement.

Hiérarchisation des postes de charges :

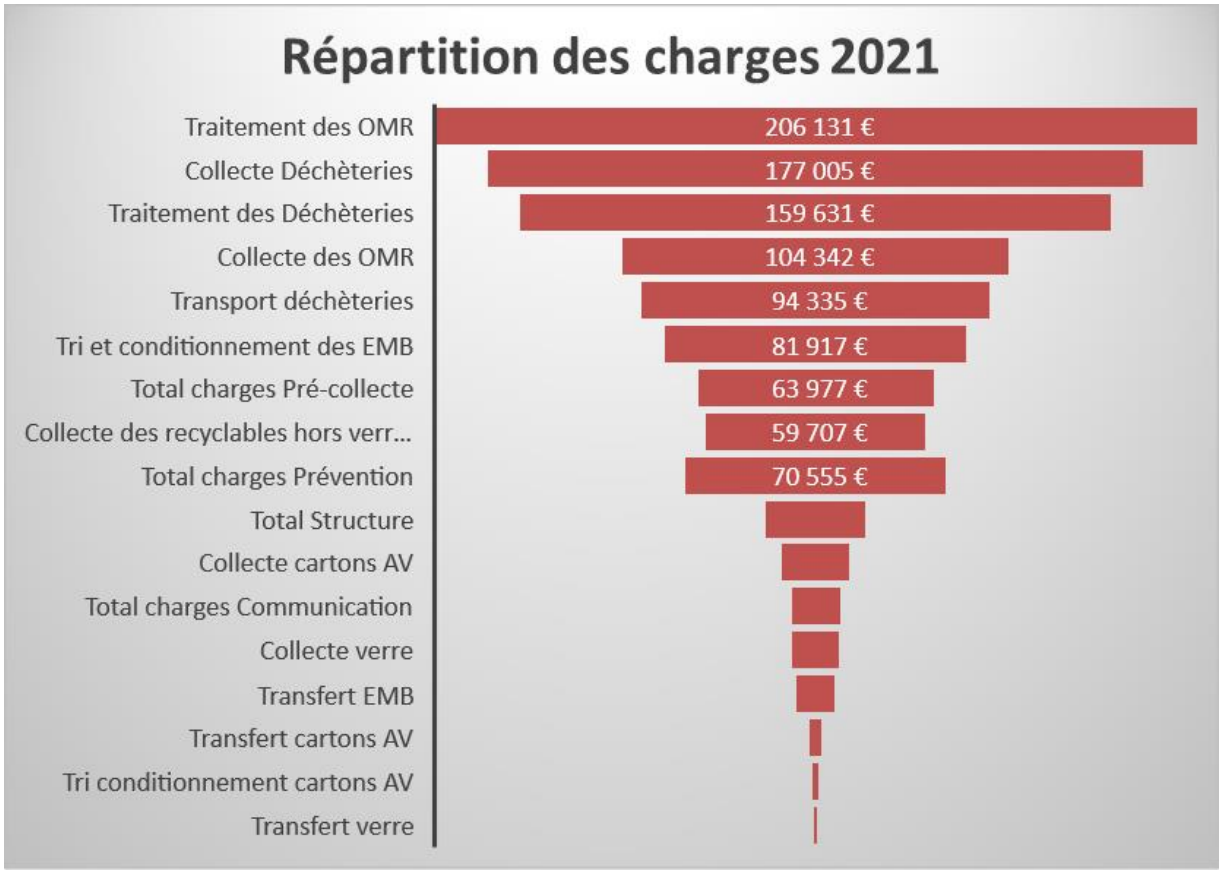

Source Matrice ADEME 2021 onglet valorisation

La collecte des OMR qui occupait le 2ème poste de dépenses en 2020, est désormais en 4ème position.

Sans surprise, ce sont désormais les coûts de traitement des OMR et des déchets de déchèteries qui représentent les dépenses les plus importantes du budget (respectivement 19% et 14% des charges totales).

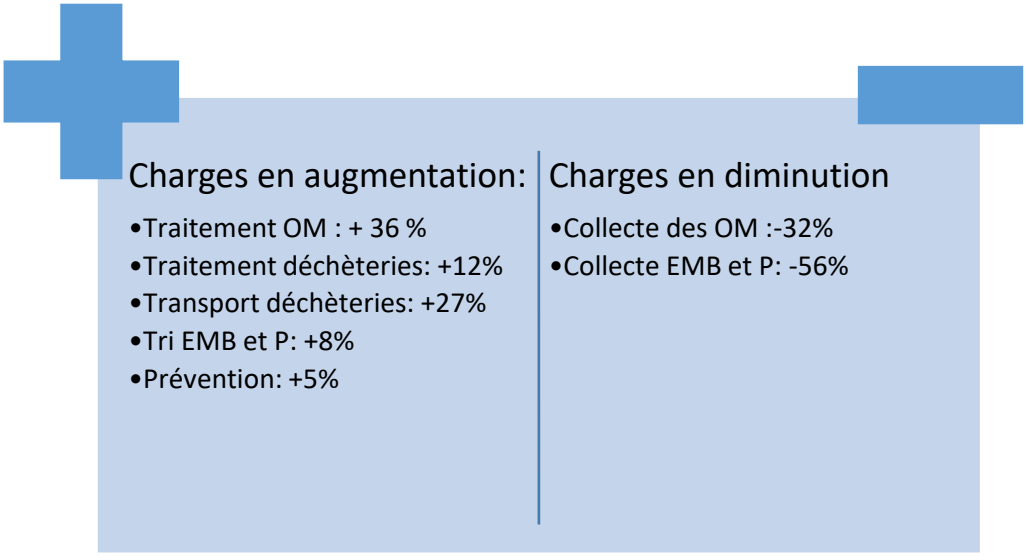

10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes) hors REOM

Les éléments suivants peuvent être mentionnés :

(Source : matrice de l'Ademe Ligne 30 Tous soutiens des sociétés agréées et onglet 3 charges et produits)

	2018	2019	2020	2021	Explication variations 2020-2021
Montant des soutiens versés par les ECO ORGANISMES					
CITEO	89 186 €	52 097 €	83178.64 €	90 627 €	Augmentation des t
CITEO Papiers	7 732 €	12 054 €	9 411.69	11 481 €	stable
Ocad3e	12 313 €	9 653 €	10 342 €	11 402 €	stable
ECO MOBILIER	10 485 €	10 919 €	9 861 €	12 364 €	stable
ECO DDS	1 932 €	2 787 €	2 162 €	2 578 €	stable
Montant des recettes issues de la valorisation					
Vente Ferraille et Batteries	12 962 €	13 026 €	9 917.20 €	13 980 €	Remontée du prix de rachat
Vente Acier	1 184 €	2 510 €	1 025.59	3 682 €	Idem
Vente plastiques	2 352 €	63 €			Nouveaux standards, passage en ECT : voir détail ci-dessous
Vente cartonnettes	2 247 €	900 €	413.07 €	1 582 €	Remontée prix de rachat
Ventre tetrapak		50 €	67 €	70 €	
Vente Papiers Cartons Mêlés (PCM)		2 608 €	231 €	1 345 €	Remontée prix de rachat
Vente cartons	16 937 €	11 757 €	10 269 €	25 517 €	Stable
Vente Aluminium	364 €	1 026 €	1 107.02 €	1 869 €	Stable
Vente Verre	5 591 €	6 330 €	5 019.21	4 683 €	Stable
Vente Papiers	12 362 €	12 063 €	7 095 €	6 918 €	Diminution des tonnages et du prix de rachat
Autres produits					
Vente bacs OM		3 276 €			
Vente composteurs		850 €	1 655 €	2 460 €	+ de composteurs vendus mais prix ramené à 15 €
Dépôts payants en déchèteries		700 €	4 542 €	4 495 €	Nouvelle tarification, badge d'accès

A noter : le passage en extension des consignes de tri en 2019 a affecté fortement les recettes issues de la valorisation : les plastiques triés dans la colonne jaune sont expédiés vers le nouveau centre de tri simplifié de Manosque, duquel ils sortent en 2 flux (PRM Plastiques Rigides en Mélange et Films Plastiques). Ces deux flux font ensuite l'objet d'un transport vers un 2ème centre de tri et sont triés une nouvelle fois. Le surcoût lié au transport et au sur-tri entraine un rachat matière à 0 €/t, et un surcoût de :

- 6 116 € déduit des soutiens Citéo de la collectivité en 2020
- 5060 € en 2021

(Convention tripartite)

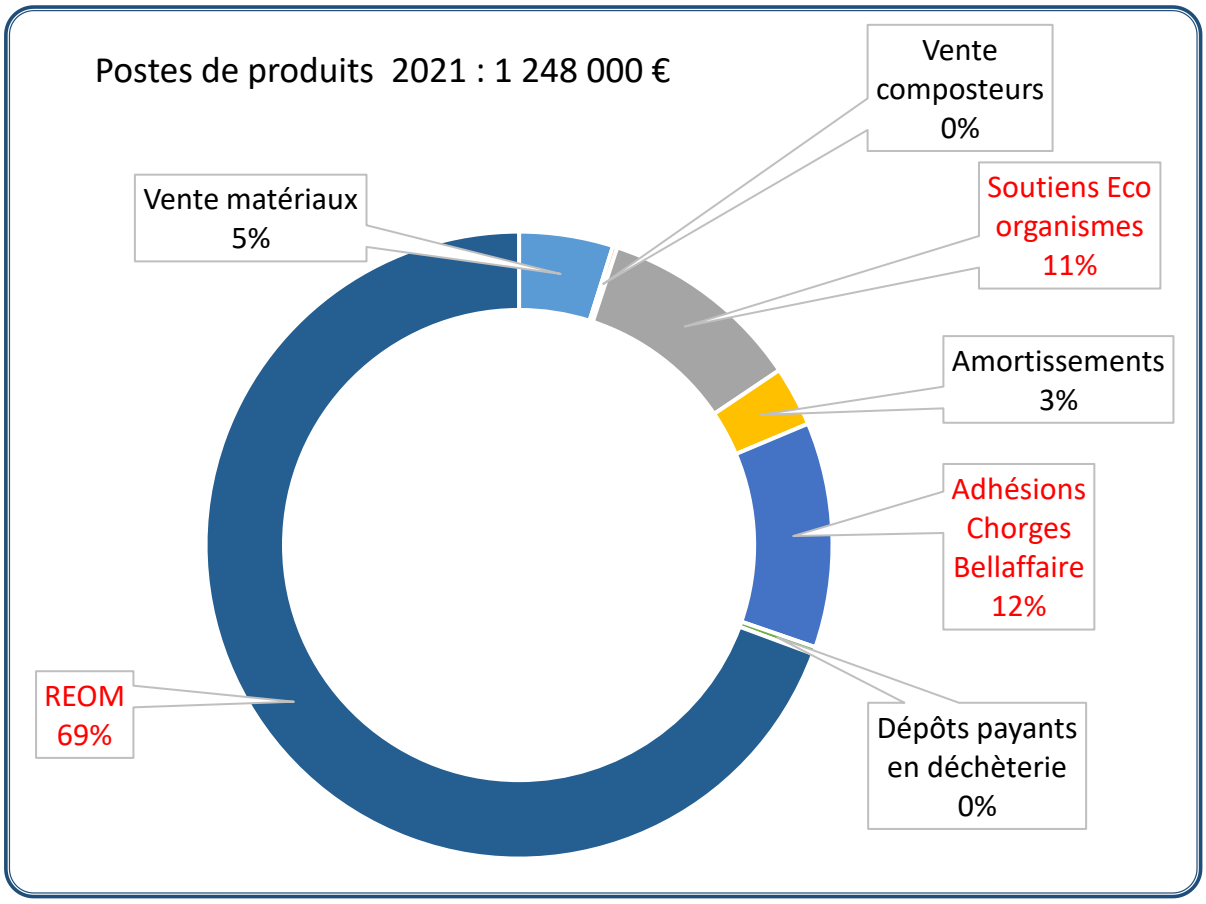

Source Matrice ADEME 2021 onglet valorisation

La REOM reste la principale source de financement du service (69%, 736 000 €), les adhésions de Chorges et Bellaffaire sont importantes pour l'équilibre budgétaire (12% des recettes), les éco organismes participent à hauteur de 11 % des recettes globales. Ces volumes financiers restent stables par rapport à 2020.

Le montant perçu au titre de la REOM croît sensiblement : + 16% (+ 118 000 €) suite à l'augmentation des tarifs en 2021.

10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement

CHARGES 2021 Total =1 108 000 €	PRODUITS 2021 Total =1 248 000 €

Taux de couverture des charges par les produits	**113 %**

Source fichier excel Matrice ADEME 2020 onglet valorisation

En 2020, les produits ne couvraient pas complétement les charges (- 19 000 €), ce qui a contraint à augmenter les tarifs de la REOM afin de ne pas se retrouver avec un budget largement déficitaire au regard des augmentations de charges attendues .
En 2021, les charges sont entièrement couvertes par les produits.

CHAPITRE 11> Coût des differents flux de déchets

11.1/ Coût des différents flux

Source de données : matrice agrégée en euros.
Données dans la matrice dans la ligne « coût aidé HT » :
pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Cartons AV	Déchets des déchèteries	TOTAL
Coût aidé HT 2018	408 630 €	17 812 €	10 397 €	25 440 €		193 936 €	656 215
Coût aidé HT 2019	317 410 €	21 515 €	11 639 €	132 550 €		221 365 €	704 479 €
Coût aidé HT 2020	341 757 €	24 614 €	16 675 €	142 001 €		233 122 €	758 168 €
Coût aidé HT 2021	352 883 €	23 169 €	10 529 €	80 548 €	11 670 €	239 459 €	718 260 €

Coût aidé = coût complet (totalité des charges HT) – vente matériaux-soutiens des sociétés agréées- aides reçues

On observe le transfert de charges entre 2018 et 2019, des ordures ménagères vers les emballages, transfert en lien avec l'ECT.
En 2021, le coût aidé sur les OMR progresse malgré le démarrage de la Régie : le gain potentiel est absorbé par les hausses du coût de traitement et de la TGAP.
Le coût aidé sur les Emballages bénéficie lui, de l'effet Régie, qui fait baisser les coûts de collecte.
Le coût aidé total sur l'ensemble des flux diminue (-5%) pour la première année depuis 2018, ce qui témoigne d'une maîtrise budgétaire sur cet exercice 2021 et encore une fois, de l'impact lié à la mise en place de la régie de collecte.

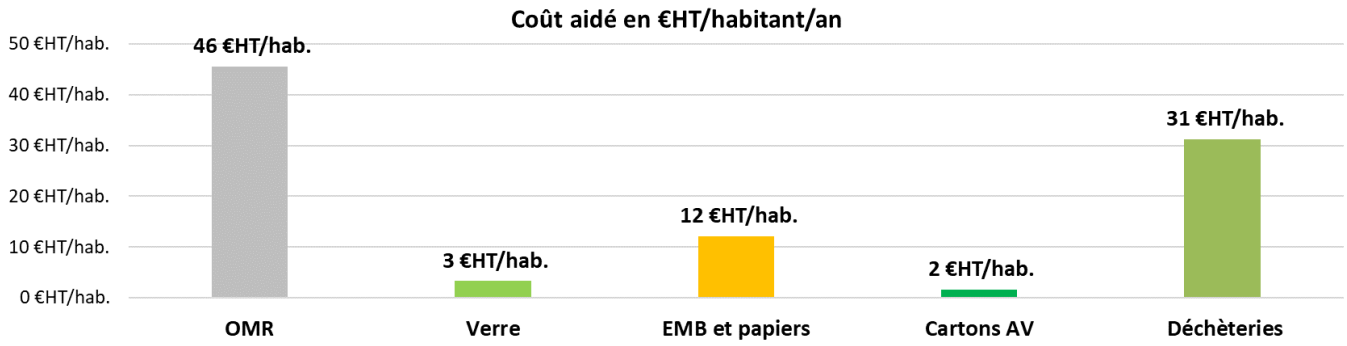

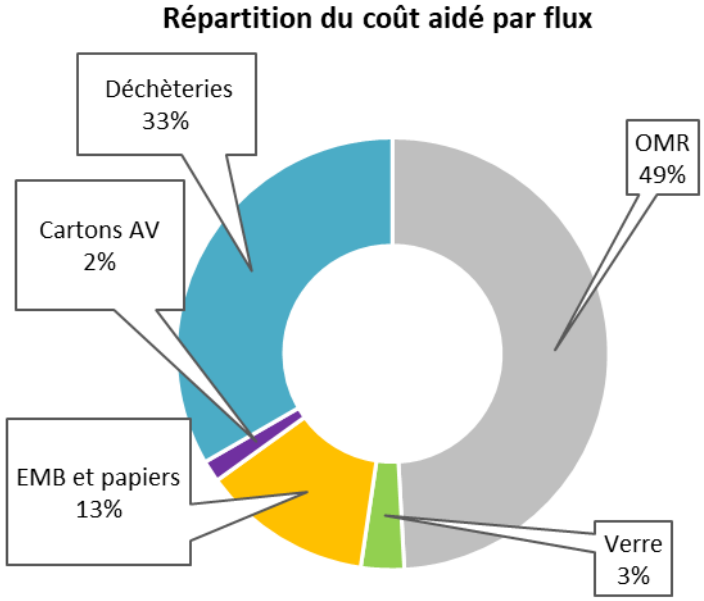

11.2/ Couverture des charges par les produits par flux

Source de données : matrice agrégée en euros.
Données dans la matrice dans chaque colonne et dans la ligne total pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets des déchèteries	Total
Total charges 2018	420 619 €	30 036 €	38 153 €	113 904 €	374 179 €	976 891 €
Total produits 2018	11 988 €	12 224 €	27 756	88 464	180 243 €	320 676 €
% de couverture des charges par les produits	3%	41%	73%	78%	48%	33%
Total charges 2019	321 864 €	29 847 €	37 094 €	188 970 €	404 626 €	982 401 €
Total produits 2019	4 454 €	8 332 €	25 455 €	56 420 €	183 261 €	277 922 €
% de couverture des charges par les produits	1%	28%	69%	30%	45%	28%

	OMR	VERRE	PAPIERS	EMBALLAGES	CARTONS AV	DECHETS DES DECHETERIES	TOTAL
Total charges 2020	347 159 €	34 336 €	33 725 €	236 680 €		415 931 €	1 067 832 €
Total produits 2020	5 402 €	9 722 €	17 051 €	94 679 €		182 808 €	309 664 €
% de couverture des charges par les produits	1%	28%	50%	40%		44%	29%
Total charges 2021	374 363 €	34 137 €	31 002 €	174 204 €	34 926 €	458 888 €	1 107 523 €
Total produits 2021	21 480 €	10 968 €	20 474 €	93 657 €	23 256 €	219 429 €	389 263 €
% de couverture des charges par les produits	6 %	32 %	66 %	54 %	67 %	48 %	34 %

CHAPITRE 12> Evolution des coûts

A partir de 2018 (1ère année de remplissage de la matrice des coûts sur la CCSPVA)

Rappel : le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements…) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

	OMR	Verre	Papiers	Emballages	Cartons PAV	Déchets déchèteries hors gravats	GLOBAL
Coût aidé HT en €/hab 2018	55,03	2,4	1,4	3,43		26,12	88,38
Coût aidé HT en €/hab 2019	41,18	2,79	1,51	17,20		28,72	91,41
Coût aidé HT en €/hab 2020	43.92	3.16	2.14	18.25		30.16	97.44
Coût aidé HT en €/hab 2021	**46.31**	**3.04**	**1.38**	**10.57**	**1.53**	**31.45**	**94.26**

CHAPITRE 13> INVESTISSEMENTS 2021

Principales opérations d'investissement menées en 2021 :

Toutes ces opérations ont bénéficié de financements (subventions).

Mise en place du contrôle d'accès sur les déchèteries pour les professionnels du bâtiment, des TP et de l'Environnement : 8 600 € TTC

Mise aux normes et sécurisation des garde-corps sur les déchèteries : 13 300 € TTC

Achat et mise en place de colonnes aériennes et semi-enterrées (98011) : 122 000 € TTC

Stratégie de gestion des biodéchets (Achat composteurs individuels et partagés, bioseaux, manuscopique…) : 80 000 €

Régie/ acquisition 2ème camion de collecte : 330 000 € TTC

ANNEXES

Annexe 1 Lexique

Types de déchets

DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants…) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux…) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DM : Déchets Ménagers

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. »1 Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries. »

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. DMA = DA+DM»

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la règlementation en vigueur. »

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées). »

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou

accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire: verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballage et des journaux-magazines

Prévention et précollecte

Précollecte

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »

Prévention

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

Réemploi

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

Modes de collecte

Collecte en apport volontaire

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à

l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

Traitement des déchets

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

Financement

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

« Redevance liée au service rendu par la collectivité. Pour des questions pratiques, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est souvent forfaitisée (assise sur le nombre de personnes au foyer ou la taille du bac). »